

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1215

20 mai 2008

SOMMAIRE

Adco S.à r.l.	58315	La Comodonna S.A.	58275
Afonso Construction S.à r.l.	58282	LBREP II Adam S.à r.l.	58279
Andmar s. à r.l.	58319	Les Editions Saphir S.A.	58312
Aqua Planning S.A.	58313	LKLC S.C.I.	58319
ArcelorMittal	58282	Luxad S.A.	58283
Arcelor Mittal Foundation	58307	LuxStyle S.à r.l.	58306
Astaldi Finance S.A.	58315	Media Investment Holdings Sàrl	58316
Auto-Sport Shop s.à.r.l.	58282	Motwit S.A. Holding	58279
B.D.M. Holding S.A.	58275	Mozina S.à r.l.	58320
Belmore S.à r.l.	58278	Muse Consulting S. à r.l.	58310
ChemCore S.A.	58315	NBG Luxembourg Holding S.A.	58280
Chriplan S.A.	58278	NBG Luxfinance Holding S.A.	58281
CI CEL I S.à r.l.	58318	Nicotra Gebhardt Holding S.A.	58283
CPI Capital Partners Europe Holdings S.à r.l.	58318	Nicotra Gebhardt Holding S.A.	58290
CPI Capital Partners Financing S.à r.l. ...	58317	Ocean Fund	58280
CPI Gulbinai S.à r.l.	58318	Parwa S.A.	58310
Davi S.A.	58312	Primesphere S.A.	58316
Decofils SA	58274	Quadra Hamburg 2 S.à r.l.	58280
Deltrade S.à r.l.	58317	Quadra Mainz Telekom S.à r.l.	58275
Dematrans S.à.r.l.	58311	Ronndriesch 123 S.A.	58309
DS Natura S. à r. l.	58308	Ronndriesch 1 S.A.	58281
DS Turkey 2 S.à r.l.	58308	Ronndriesch 2 S.A.	58276
Edelvys Holding S.A.	58311	Ronndriesch 3 S.A.	58279
Elan Investments S.A.	58274	Rostuwa S.A.	58277
First Estates Regional Organization Hold- ing S.A.H.	58276	SGAM AI Optimum Fund	58277
Gasfin S.A.	58277	Socjym	58278
Getronics PSF Luxembourg	58307	Starobject S.A.	58320
Global distribution Luxembourg	58320	Totham S.A.	58281
Global Hotel Development Holding S.A.	58276	Transports Cortenraedt	58305
Good Media Investment Holdings Sàrl ...	58316	TrefilARBED Greenhouse S.A.	58313
Guy Loscheider s.à.r.l.	58319	Wafra/Aref Opéra Investment S.à r.l.	58305
		Webstar Financial S.A.	58306
		Xlicences GmbH	58274

Elan Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 99.285.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 27 décembre 2007 à 10.00 heures

Résolution unique

L'Assemblée prend acte de la démission de Madame Carla ALVES de son mandat d'Administrateur et décide, à l'unanimité des voix, de nommer un nouvel Administrateur Remplaçant, Monsieur Jérémy STEFFEN, né le 14 mai 1985 à Arlon (Belgique), Employé Privé, ayant son adresse professionnelle au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Le mandat du nouvel Administrateur Remplaçant prendra fin, à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait analytique

ELAN INVESTMENTS S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008055735/553/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN04247. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Decofils SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 80.473.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 6 décembre 2007

Première résolution

L'Assemblée prend acte de la démission de Madame Carla Maria ALVES SILVA de son mandat d'Administrateur.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide, à l'unanimité des voix, de nommer comme Administrateur Remplaçant, Monsieur Jérémy STEFFEN, né le 14 mai 1985 à Arlon (Belgique), Employé privé, et ayant son adresse professionnelle au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Le mandat de l'Administrateur Remplaçant prendra fin, à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2011.

Pour extrait analytique, aux fins de l'Enregistrement et de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

DECOFILS S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008055736/553/21.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM09925. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Xlicences GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 96.660.

Herr Jürgen Steinmüller, wohnhaft in D-97080 Kitzingen, Alfred-Nobel-Straße 20, tritt mit Wirkung zum 16. April 2008 von seinem Mandat als Geschäftsführer der Xlicences GmbH zurück.

Luxemburg, den 18. April 2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à.r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2008055780/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07419. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

La Comodonna S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 33.358.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue au siège social le 27 décembre 2007 à 9.00 heures

Résolution unique

L'Assemblée prend acte de la démission de Madame Carla MARIA ALVES de son mandat d'Administrateur et décide, à l'unanimité des voix, de nommer un nouvel Administrateur Remplaçant, Monsieur Jérémy STEFFEN, né le 14 mai 1985 à Arlon (Belgique), Employé Privé, ayant son adresse professionnelle au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Le mandat du nouvel Administrateur Remplaçant prendra fin, à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait analytique
LA COMODONNA S.A.
Signature

Référence de publication: 2008055737/553/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN04257. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

B.D.M. Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 58.220.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 9 août 2007 à 16.00 heures

Résolutions

L'Assemblée décide, à l'unanimité des voix de reconduire les mandats de deux Administrateurs, en fonction qui se présentent comme suit:

- Monsieur Marc KLABIN, Administrateur,
- Madame Melitta PLAMENIG, Administrateur.

La démission de Monsieur Willem Van Cauter a été acceptée.

Est nommée Commissaire la société VAN CAUTER-SNAUWAERT § CO Sarl.

Les mandats des deux Administrateurs, et du Commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

M. KLABIN.

Référence de publication: 2008055738/553/21.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN04254. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Quadra Mainz Telekom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 120.169.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/04/2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008055801/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06244. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

FEROH S.A.H., First Estates Regional Organization Holding S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 33.641.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue a Luxembourg le 9 août 2007 à 11.00 heures

Résolutions

L'Assemblée décide, à l'unanimité des voix de reconduire les mandats de tous les Administrateurs, en fonction qui se présentent comme suit:

- Monsieur Marc KLABIN, Administrateur,
- Marie TELFEYAN, Administrateur,
- Irena WOROBKIEWICZ, Administrateur.

La démission de Monsieur Willem Van Cauter a été acceptée.

La société VAN CAUTER-SNAUWAERT § CO Sàrl a été nommée nouveau Commissaire.

Les mandats de tous les Administrateurs et Commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

M. KLABIN.

Référence de publication: 2008055739/553/21.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN04301. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Global Hotel Development Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 10.603.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 février 2008

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance. Monsieur Norbert SCHMITZ et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A. et FMS SERVICES S.A. sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric HERREMANS est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société

GLOBAL HOTEL DEVELOPMENT HOLDING S.A.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008055752/1023/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01391. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Ronndriesch 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 75.771.

—
Il résulte d'une lettre datée du 18 février 2008 et adressée aux actionnaires de la société que Monsieur François Winandy, demeurant à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, démissionne avec effet immédiat de son poste d'administrateur au sein du Conseil d'Administration de la société anonyme Ronndriesch 2 S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à.r.l. Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008055774/7262/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07396. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Gasfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 116.145.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 29 janvier 2008 à 10.00 heures

Première résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité des voix de mettre fin au mandat d'Administrateur de Madame Carla ALVES SILVA.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité des voix, de nommer un nouvel Administrateur Remplaçant, Madame Marie Immacolata FLORANGE, née le 28 août 1965 à Moyeuve-Grande (France), employée privée, ayant son adresse professionnelle au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Le mandat du nouvel Administrateur prendra fin, à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2010.

Pour extrait analytique, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GASFIN S.A.

Signature

Référence de publication: 2008055740/553/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00914. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Rostuwa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 81.157.

Il résulte de deux lettres datées du 18 février 2008 et adressées aux actionnaires de la société que Madame Mireille Gehlen, demeurant à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, et Monsieur François Winandy, demeurant à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, démissionnent avec effet immédiat de leur poste d'administrateur au sein du Conseil d'Administration de la société anonyme Rostuwa S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, S.à.r.l., Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008055777/7262/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07400. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

SGAM AI Optimum Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 100.351.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale annuelle du 31 mars 2008

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en mars 2009, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Philippe BROSSE, 170, place Henri Regnault, La Défense 6, 92043 Paris La défense Cedex, Arié ASSAYAG, 170, place Henri Regnault, La Défense 6, 92043 Paris La défense Cedex, Benoît RUAUDEL, 170, place Henri Regnault, La Défense 6, 92043 Paris La Défense Cedex et Eric ATTIAS.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008055759/3451/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07112. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Socjym, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 59.544.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 16 avril 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Monsieur Henri GRISIUS, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill L-1340 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale du 16 avril 2008 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes:

- Monsieur Aloyse SCHERER, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 16 avril 2008.

Pour SOCJYM, Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2008055745/833/24.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06212. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Belmore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 65.984.

Les comptes annuels au 5 avril 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055806/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07215. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Chriplan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 76.042.

Il résulte de deux lettres datées du 18 février 2008 et adressées aux actionnaires de la société que Madame Mireille Gehlen, demeurant à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, et Monsieur François Winandy, demeurant à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, démissionnent avec effet immédiat de leur poste d'administrateur au sein du Conseil d'Administration de la société anonyme Chriplan S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à r.l. Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008055779/7262/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07402. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

LBREP II Adam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 121.572.

EXTRAIT

En date du 18 décembre 2007, l'associé unique de la Société, LBREP II Europe Holdings S.à r.l., a transféré son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

En date du 25 janvier 2008, l'associé unique de la Société, LBREP II Europe Holdings S.à r.l., a changé sa dénomination en LBREP II Europe S.à r.l., SICAR.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2008.

Pour extrait conforme

LBREP II Adam S.à r.l.

Benoit Bauduin / Michael Tsoulies

Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2008055750/8223/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03640. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080061335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Motwit S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 8.351.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 30 janvier 2008

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance. Monsieur Norbert SCHMITZ et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A. et FMS SERVICES S.A. sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 1 an. Monsieur Eric HERREMANS est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 1 an.

Pour la société

MOTWIT S.A. HOLDING

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008055754/1023/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01393. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080061370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Ronndriesch 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 75.772.

Il résulte d'une lettre datée du 18 février 2008 et adressée aux actionnaires de la société que Monsieur François Winandy, demeurant à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, démissionne avec effet immédiat de son poste d'administrateur au sein du Conseil d'Administration de la société anonyme Ronndriesch 3 S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à r.l. Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008055775/7262/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07397. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080061324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Ocean Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 109.962.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 30 janvier 2008

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en janvier 2009, les mandats de Messieurs Jérôme DE DAX, Michel BECKER, Guillaume WEHRY, Thierry GOUDIN.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires nomme, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en janvier 2009, Monsieur Alex BUFFET, 9 Floor Exchange House Primrose Street, EC2A 2EF, Londres, Royaume-Uni, en tant qu'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL Luxembourg S.A., LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2008055756/3451/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05471. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

NBG Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 81.459.

—
Extrait des résolutions du conseil d'administration du 14 mars 2008

1. Démission de M. Georges PAPOUTSIS en tant qu'administrateur.

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de M. Georges PAPOUTSIS, résidant professionnellement 36 Kontoleonos, 15452 Athènes, Grèce, de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 14 mars 2008.

2. Cooptation de M. Achilleas KONTOGOURIS en tant qu'administrateur en remplacement de M. Georges PAPOUTSIS

Les Administrateurs restants décident de coopter M. Achilleas KONTOGOURIS, résidant professionnellement 103/05, avenue Syngrou, 11745 Athènes, Grèce, en remplacement de M. Georges PAPOUTSIS, en qualité d'administrateur avec effet au 14 mars 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL Luxembourg S.A., LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2008055757/45/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03292. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Quadra Hamburg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 120.768.

—
Le bilan au 31 DECEMBRE 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/04/2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008055826/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06281. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

NBG Luxfinance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.726.

—
Extrait des résolutions du conseil d'administration du 14 mars 2008

1. Démission de M. Georges PAPOUTSIS en tant qu'administrateur

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de M. Georges PAPOUTSIS, résidant professionnellement 36 Kontoleonos, 15452 Athènes, Grèce, de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 14 mars 2008.

2. Cooptation de M. Achilleas KONTOGOURIS en tant qu'administrateur en remplacement de M. Georges PAPOUTSIS.

Les Administrateurs restants décident de coopter M. Achilleas KONTOGOURIS, résidant professionnellement 103/05, avenue Syngrou, 11745 Athènes, Grèce, en remplacement de M. Georges PAPOUTSIS, en qualité d'administrateur avec effet au 14 mars 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL Luxembourg S.A., LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2008055758/45/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03285. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Totham S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 37.022.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 avril 2008

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance. Madame Renée GILERLION, Monsieur Norbert SCHMITZ et la société S.G.A. SERVICES S.A. sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric HERREMANS est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société

TOTHAM S.A.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008055762/1023/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06412. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Ronndriesch 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 75.770.

—
Il résulte d'une lettre datée du 18 février 2008 et adressée aux actionnaires de la société que Monsieur François Winandy, demeurant à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, démissionne avec effet immédiat de son poste d'administrateur au sein du Conseil d'Administration de la société anonyme Ronndriesch 1 S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à.r.l. Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008055773/7262/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07395. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Afonso Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4520 Niederkorn, 49, rue des Rosiers.
R.C.S. Luxembourg B 89.067.

—
Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} février 2008

A comparu:

Monsieur DE OLIVEIRA AFONSO Carlos, entrepreneur, né le 8 décembre 1966 à Cervaes/Vila Verde, Portugal, demeurant au 49, rue des Rosiers à L-4520 Niederkorn.

Lequel comparant déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée.

Résolution

- Est révoqué de ses fonctions de gérant technique M. FERREIRA CARDOSO Carlos, demeurant au 49, rue des Rosiers à L-4520 Niederkorn, à dater du 31 décembre 2007.

Fait à Niederkorn, le 1^{er} février 2008.

Signature

Associé

Référence de publication: 2008055764/1133/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00604. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

ArcelorMittal, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 82.454.

—
Changement dans la composition du Conseil d'administration

Monsieur Romain Zaleski, administrateur, a donné sa démission suivant lettre du 5 mars 2008. Dès lors, il n'est plus membre du Conseil d'administration d'ArcelorMittal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2008.

ArcelorMittal, Société anonyme

Michel Wurth / Joseph Kinsch

Référence de publication: 2008055771/571/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03081. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Auto-Sport Shop s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9047 Ettelbruck, 32, rue Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 102.138.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 25/04/2008.

Pour la société

COFINOR S.A.

50, Esplanade - L-9227 Diekirch

Adresse postale: B. P. 126 - L-9202 Diekirch

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008055856/2602/18.

Enregistré à Diekirch, le 22 avril 2008, réf. DSO-CP00137. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080061937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Luxad S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 105.566.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008055884/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08254. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Nicotra Gebhardt Holding S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 137.316.

On the twenty-second of February two thousand eight,
before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of Nicotra Gebhardt Holding SA, a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) with registered office at 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg (the Company). The Company was incorporated on the 8th of February 2008 pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), which deed has not yet been registered in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

The Meeting is chaired by Massimo Longoni, director, residing in 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints Augusto Mazzoli as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Lucile Arnoux as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The Shareholders, present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list, which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the Shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the Shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record:

that all the 57,500 (fifty seven thousand five hundred) shares of EUR 1 (one euro) each divided into 31,000 (thirty one thousand) Class 2 Shares of EUR 1 (one euro) each and 26,500 (twenty six thousand five hundred) Class 4 Shares of EUR 1 (one euro) each in the share capital of the Company amounting to EUR 57,500 (fifty seven thousand five hundred euro) are present or represented;

the entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders present or represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance;

that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase in share capital by a maximum amount of EUR 48,384.- (forty eight thousand three hundred and eighty four euro), bringing the share capital from its present amount of EUR 57,500 (fifty seven thousand five hundred euro) to maximum EUR 105,884.- (one hundred five thousand eight hundred and eighty four euro), issuing maximum 48,384 (forty eight thousand three hundred and eighty four) ordinary shares of class 2 (the Class 2 Shares) with a par value of EUR 1.- (one euro) per share together with an issue premium of EUR 19.67 (nineteen euro and sixty seven cents) per share, enjoying the same rights and benefits enjoyed by those already existing, to be fully paid up by a payment in cash.

2. Acknowledgement of the renunciation by the existing shareholder of its preferential rights to subscribe newly issued Class 2 Shares, in connection with the increase in share capital as per the first point of the agenda, pursuant to the explicit renunciation of this shareholder.

3. Subscription and payment of the newly issued Class 2 Shares by 10 (ten) new Shareholders.

4. Subsequent amendment of Article 5 (English and French version) of the Articles of Association.

5. Miscellaneous.

The Meeting has taken unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 48,384 (forty eight thousand three hundred and eighty-four euro), in order to bring the nominal share capital from its present amount of EUR 57,500 (fifty seven thousand five hundred euro), represented by 31,000 (thirty one thousand) Class 2 Shares, and 26,500 (twenty six thousand five hundred) Class 4 Shares, each of such Class 2 Shares and Class 4 Shares having a nominal value of EUR 1 (one euro), to an amount of EUR 105,884 (one hundred five thousand eight hundred and eighty-four euro), represented by 79,384 (seventy nine thousand three hundred and eighty four) Class 2 Shares, and 26,500 (twenty six thousand five hundred) Class 4 Shares, each of such Class 2 Shares and Class 4 Shares having a nominal value of EUR 1 (one euro), by way of the issue of 48,384 (forty eight thousand three hundred and eighty-four) Class 2 Shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each, together with an issue premium of EUR 19.67 (nineteen euro and sixty-seven cents) per Share, enjoying the same rights and benefits enjoyed by those already existing, to be fully paid up by a payment in cash.

Second resolution

The Meeting resolves to acknowledge the renunciation by the existing shareholder of its preferential rights to subscribe newly issued Class 2 Shares, in connection with the share capital increase of the Company specified under the first resolution above, pursuant to the explicit renunciation of this shareholder.

Third resolution

The Meeting resolves to record the subscription and full payment of the share capital increase resolved under the first resolution above as follows:

Subscription - payment

1. Johannes Anschutz, declares to subscribe for 2,419 (two thousand four hundred nineteen) newly issued Class 2 Shares of the Company having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, together with an issue premium of EUR 19.67 (nineteen euro and sixty seven cents) per Share, and to fully pay them up by way of a contribution in cash consisting of a payment in an aggregate amount of EUR 50,000.73 (fifty thousand euro and seventy three cents) representing EUR 2,419 (two thousand four hundred nineteen euro) to be allocate to the nominal share capital of the Company and EUR 47,581.73 (forty seven thousand five hundred eighty one euro and seventy three cents) to be allocated to the share premium reserve of the Company.

The aggregate amount of EUR 50,000.73 (fifty thousand euro and seventy three cents) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate issued by UBI Banca International S.A., Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg (the Bank) on February 2008 confirming the availability of the subscription amount on the Company's bank account and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

In the following resolutions, the term Shareholders will include Johannes Anschutz.

2. Athena Private Equity S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) with registered office at 9, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 76.053, declares to subscribe for 15,845 (fifteen thousand eight hundred forty five) newly issued Class 2 Shares of the Company having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, together with an issue premium of EUR 19.67 (nineteen euro and sixty seven cents) per Share, and to fully pay them up by way of a contribution in cash consisting of a payment in an aggregate amount of EUR 327,516.15 (three hundred twenty seven thousand five hundred sixteen euro and fifteen cents) representing EUR 15,845 (fifteen thousand eight hundred forty five euro) to be allocated to the nominal share capital of the Company and EUR 311,671.15 (three hundred eleven thousand six hundred seventy one euro and fifteen cents) to be allocated to the share premium reserve of the Company.

The aggregate amount of EUR 327,516.15 (three hundred twenty seven thousand five hundred sixteen euro and fifteen cents) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate issued by the Bank on 21 February 2008 confirming the availability of the subscription amount on the Company's bank account and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

In the following resolutions, the term Shareholders will include Athena Private Equity S.A.

3. Massimo Brizzi, declares to subscribe for 1,452 (one thousand four hundred fifty two) newly issued Class 2 Shares of the Company having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, together with an issue premium of EUR 19.67 (nineteen euro and sixty seven cents) per Share, and to fully pay them up by way of a contribution in cash consisting of a payment in an aggregate amount of EUR 30,012.84 (thirty thousand twelve euro and eighty four cents) representing EUR 1,452 (one thousand four hundred fifty-two euro) to be allocated to the nominal share capital of the Company and EUR 28,560.84 (twenty-eight thousand five hundred sixty euro and eighty-four cents) to be allocated to the share premium reserve of the Company.

The aggregate amount of EUR 30,012.84 (thirty thousand twelve euro and eighty-four cents) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate issued by the Bank on 21 February 2008 confirming the availability of the subscription amount on the

Company's bank account and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

In the following resolutions, the term Shareholders will include Massimo Brizzi.

4. Ergon Capital Partners II S.A., a public limited liability company (société anonyme) organized and existing under the Laws of Belgium, with registered office at 24, avenue Marnix, Brussels (Belgium), registered under the number B 1000, declares to subscribe for 15,846 (fifteen thousand eight hundred forty-six) newly issued Class 2 Shares of the Company having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, together with an issue premium of EUR 19.67 (nineteen euro and sixty seven cents) per Share, and to fully pay them up by way of a contribution in cash consisting of a payment in an aggregate amount of EUR 327,536.82 (three hundred twenty seven thousand five hundred thirty six euro and eighty two cents) representing EUR 15,846 (fifteen thousand eight hundred forty six) to be allocated to the nominal share capital of the Company and EUR 311,690.82 (three hundred eleven thousand six hundred ninety euro and eighty-two cents) to be allocated to the share premium reserve of the Company.

The aggregate amount of EUR 327,536.82 (three hundred twenty seven thousand five hundred thirty six euro and eighty two cents) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate issued by the Bank on 21 February 2008 confirming the availability of the subscription amount on the Company's bank account and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

In the following resolutions, the term Shareholders will include Ergon Capital Partners II S.A.

5. Ronald Gabriel, declares to subscribe for 2,419 (two thousand four hundred nineteen) newly issued Class 2 Shares of the Company having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, together with an issue premium of EUR 19.67 (nineteen euro and sixty seven cents) per Share, and to fully pay them up by way of a contribution in cash consisting of a payment in an aggregate amount of EUR 50,000.73 (fifty thousand euro and seventy-three cents) representing EUR 2,419 (two thousand four hundred nineteen euro) to be allocated to the nominal share capital of the Company and EUR 47,581.73 (forty seven thousand five hundred eighty one euro and seventy-three cents) to be allocated to the share premium reserve of the Company.

The aggregate amount of EUR 50,000.73 (fifty thousand euro and seventy three cents) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate issued by the Bank on 21 February 2008 confirming the availability of the subscription amount on the Company's bank account and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

In the following resolutions, the term Shareholders will include Ronald Gabriel.

6. Thomas Geist, declares to subscribe for 1,693 (one thousand six hundred ninety-three) newly issued Class 2 Shares of the Company having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, together with an issue premium of EUR 19.67 (nineteen euro and sixty seven cents) per Share, and to fully pay them up by way of a contribution in cash consisting of a payment in an aggregate amount of EUR 34,994.31 (thirty four thousand nine hundred ninety four euro and thirty one cents) representing EUR 1,693 (one thousand six hundred ninety three euro) to be allocated to the nominal share capital of the Company and EUR 33,301.31 (thirty three thousand three hundred one euro and thirty one cents) to be allocated to the share premium reserve of the Company.

The aggregate amount of EUR 34,994.31 (thirty-four thousand nine hundred ninety four euro and thirty one cents) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate issued by the Bank on 21 February 2008 confirming the availability of the subscription amount on the Company's bank account and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

In the following resolutions, the term Shareholders will include Thomas Geist.

7. Robert Goerge, declares to subscribe for 1,452 (one thousand four hundred fifty two) newly issued Class 2 Shares of the Company having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, together with an issue premium of EUR 19.67 (nineteen euro and sixty seven cents) per Share, and to fully pay them up by way of a contribution in cash consisting of a payment in an aggregate amount of EUR 30,012.84 (thirty thousand twelve euro and eighty four cents) representing EUR 1,452 (one thousand four hundred fifty two euro) to be allocated to the nominal share capital of the Company and EUR 28,560.84 (twenty eight thousand five hundred sixty euro and eighty four cents) to be allocated to the share premium reserve of the Company.

The aggregate amount of EUR 30,012.84 (thirty thousand twelve euro and eighty-four cents) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate issued by the Bank on 21 February 2008 confirming the availability of the subscription amount on the Company's bank account and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

In the following resolutions, the term Shareholders will include Robert Goerge.

8. Giancarlo Rossi, declares to subscribe for 3,871 (three thousand eight hundred seventy-one) newly issued Class 2 Shares of the Company having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, together with an issue premium of EUR 19.67 (nineteen euro and sixty seven cents) per Share, and to fully pay them up by way of a contribution in cash consisting of a payment in an aggregate amount of EUR 80,013.57 (eighty thousand thirteen euro and fifty seven cents) representing EUR 3,871 (three thousand eight hundred seventy one euro) to be allocated to the nominal share capital of the Company and EUR 76,142.57 (seventy-six thousand one hundred forty-two euro and fifty seven cents) to be allocated to the share premium reserve of the Company.

The aggregate amount of EUR 80,013.57 (eighty thousand thirteen euro and fifty seven cents) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate

issued by the Bank on 21 February 2008 confirming the availability of the subscription amount on the Company's bank account and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

In the following resolutions, the term Shareholders will include Giancarlo Rossi.

9. Bernhard Schork, declares to subscribe for 1,452 (one thousand four hundred fifty-two) newly issued Class 2 Shares of the Company having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, together with an issue premium of EUR 19.67 (nineteen euro and sixty-seven cents) per Share, and to fully pay them up by way of a contribution in cash consisting of a payment in an aggregate amount of EUR 30,012.84 (thirty thousand twelve euro and eighty-four cents) representing EUR 1,452 (one thousand four hundred fifty-two euro) to be allocated to the nominal share capital of the Company and EUR 28,560.84 (twenty-eight thousand five hundred sixty euro and eighty-four cents) to be allocated to the share premium reserve of the Company.

The aggregate amount of EUR 30,012.84 (thirty thousand twelve euro and eighty-four cents) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate issued by the Bank on 21 February 2008 confirming the availability of the subscription amount on the Company's bank account and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

In the following resolutions, the term Shareholders will include Bernhard Schork.

10. Wolfgang Weckler, declares to subscribe for 1,935 (one thousand nine hundred thirty-five) newly issued Class 2 Shares of the Company having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, together with an issue premium of EUR 19.67 (nineteen euro and sixty-seven cents) per Share, and to fully pay them up by way of a contribution in cash consisting of a payment in an aggregate amount of EUR 39,996.45 (thirty nine thousand nine hundred ninety-six euro and forty-five cents) representing EUR 1,935 (one thousand nine hundred thirty-five euro) to be allocated to the nominal share capital of the Company and EUR 38,061.45 (thirty-eight thousand sixty one euro and forty-five cents) to be allocated to the share premium reserve of the Company.

The aggregate amount of EUR 39,996.45 (thirty-nine thousand nine hundred ninety-six euro and forty-five cents) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate issued by the Bank on 21 February 2008 confirming the availability of the subscription amount on the Company's bank account and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

In the following resolutions, the term Shareholders will include Wolfgang Weckler.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 5.1, first paragraph, of the Articles, in order to reflect the share capital increase of the Company as resolved under the second and third resolutions above, and which will henceforth have the following wording:

" **Art. 5.1. Subscribed capital.** The subscribed share capital of the Company is set at EUR 105,884 (one hundred five thousand eight hundred and eighty-four euro), represented by 79,384 (seventy-nine thousand three hundred and eighty-four) ordinary shares of class 2 (the Class 2 Shares), and 26,500 (twenty-six thousand five hundred) preferred shares of class 4 (the Class 4 Shares, and together with the Class 2 Shares, the Shares, each individually a Share), each of such Class 2 Shares and Class 4 Shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) per Share."

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately eight thousand (8,000.-) euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

Le vingt-deux février deux mille huit,

par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires (les Actionnaires) de Nicotra Gebhardt Holding SA, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg. La Société a été constituée le 8 février 2008 par un acte de Maître Jacques Delvaux, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

L'Assemblée est présidée par Massimo Longoni, administrateur, de résidence à Luxembourg (le Président).

Le président désigne Augusto Mazzoli en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée désigne Lucile Arnoux en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau de l'Assemblée.

Les Actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par les mandataires des Actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations des Actionnaires représentés à la présente Assemblée resteront également annexées aux présentes et signées par chacune des parties.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter:

I. que toutes les 57.500 (cinquante sept mille cinq cents) actions de EUR 1 (un euro) chacune divisé en 31.000 (trente et un mille) Actions de Classe 2 de EUR 1 (un euro) chacune et 26.500 (vingt six mille cinq cents) Actions de Classe 4 de EUR 1 (un euro) chacune dans le capital social de la Société s'élevant à EUR 57.500 (cinquante sept mille cinq cents euro) sont présentes ou représentées;

II. l'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les Actionnaires de la Société présents ou représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance;

III. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société par un montant maximum de EUR 48.384 (quarante huit mille trois cent quatre vingt quatre euro), amenant le capital social de son montant actuel de EUR 57.500 (cinquante sept mille cinq cents euro) à un maximum de EUR 105.884 (cent cinq mille huit cent quatre vingt quatre euro), en émettant un maximum de 48.384 (quarante huit mille trois cent quatre vingt quatre) actions ordinaires de classe 2 (les Actions de Classe 2) avec une valeur nominale de EUR 1 (un euro) par action avec une prime de EUR 19,67 (dix neuf euro et soixante sept cents) par action, jouissant des mêmes droits et bénéfices jouis par celles déjà existantes, devant être intégralement souscrites par un paiement en liquide.

2. Prise d'acte de la renonciation par l'actionnaire existant de ses droits préférentiels à souscrire les nouvelles Actions de Classe 2 émises, en rapport avec l'augmentation de capital social telle que décrite au premier point de l'ordre du jour, selon l'explicite renonciation de cet Actionnaire.

3. Souscription et libération des nouvelles Actions de Classe 2 émises par 10 (dix) nouveaux Actionnaires.

4. Modification subséquente de l'article 5 (version Anglaise et Française) des Statuts.

5. Divers

IV. L'Assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 48.384 (quarante huit mille trois cent quatre vingt quatre euro), de sorte que le capital social nominal actuel d'un montant de EUR 57.500 (cinquante sept mille cinq cent euro), représenté par 31.000 (trente et un mille) Actions de Classe 2, et 26.500 (vingt six mille cinq cent) Actions de Classe 4, chacune de ces Actions de Classe 2 et Actions de Classe 4 ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro), sera porté à un montant de EUR 105.884 (cent cinq mille huit cent quatre vingt quatre euro), représenté par 79.384 (soixante dix neuf mille trois cent quatre vingt quatre) Actions de Classe 2, et 26.500 (vingt six mille cinq cent) Actions de Classe 4, chacune de ces Actions de Classe 2 et Actions de Classe 4 ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro), par l'émission de 48.384 (quarante huit mille trois cent quatre vingt quatre) nouvelles Actions de Classe 2 avec une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, et une prime de EUR 19,67 (dix neuf euro et soixante sept cents) par action, jouissant des mêmes droits et bénéfices jouis par celles déjà existantes, devant être intégralement souscrites par un paiement en liquide.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de prendre acte de la renonciation par l'actionnaire existant de ses droits préférentiels à souscrire les nouvelles Actions de Classe 2 émises, en rapport avec l'augmentation de capital social telle que décrite au premier point de l'ordre du jour, selon l'explicite renonciation de cet Actionnaire.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'enregistrer la souscription et la libération de l'augmentation du capital social décidée par la première résolution ci-dessus de la manière suivante:

Souscription et libération

1. Johannes Anschütz, déclare souscrire 2.419 (deux mille quatre cent dix neuf) Actions de Classe 2 nouvellement émises par la Société et ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euros) chacune, avec une prime de EUR 19,67 (dix neuf euro et soixante sept cents) par Action, et déclare les libérer entièrement par une contribution en espèce d'un montant total de EUR 50.000,73 (cinquante mille euro et soixante treize cents) représentant EUR 2.419 (deux mille quatre cent dix neuf euro) alloués au capital social de la Société et EUR 47,581.73 (quarante sept mille cinq cent quatre vingt un euro et soixante treize cents) alloués à la réserve de prime d'émission d'action de la Société.

Le montant total de EUR 50.000,73 (cinquante mille euro et soixante treize cents) est à l'entière et libre disposition de la Société, preuve de quoi a été apportée au notaire par un certificat de blocage dressé par UBI Banca International S.A., Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg (la Banque) en date du 21 février 2008, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, le certificat constate expressément un tel paiement et confirme la disponibilité du montant de souscription sur le compte bancaire de la Société et le notaire instrumentant constate expressément un tel paiement.

Dans les résolutions suivantes, le terme Actionnaires inclura Johannes Anschutz.

2. Athena Private Equity S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 9, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C sous le numéro B 76.053, déclare souscrire 15.845 (quinze mille huit cent quarante cinq) Actions de Classe 2 nouvellement émises par la Société et ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, avec une prime de EUR 19,67 (dix neuf euro et soixante sept cents) par Action, et déclare les libérer entièrement par une contribution en espèce d'un montant total de EUR 327.516,15 (trois cent vingt sept mille cinq cent seize euro et quinze cents) représentant EUR 15.845 (quinze mille huit cent quarante cinq euro) alloués au capital social de la Société et EUR 311.671,15 (trois cent onze mille six cent soixante et onze euro et quinze cents) alloués à la réserve de prime d'émission d'action de la Société.

Le montant total de EUR 327.516,15 (trois cent vingt sept mille cinq cent seize euro et quinze cents) est à l'entière et libre disposition de la Société, preuve de quoi a été apportée au notaire par un certificat de blocage dressé par la Banque en date du 21 février 2008, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, le certificat constate expressément un tel paiement et confirme la disponibilité du montant de souscription sur le compte bancaire de la Société et le notaire instrumentant constate expressément un tel paiement.

Dans les résolutions suivantes, le terme Actionnaires inclura Athena Private Equity S.A.

3. Massimo Brizzi, déclare souscrire 1.452 (mille quatre cent cinquante deux) Actions de Classe 2 nouvellement émises par la Société et ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, avec une prime de EUR 19,67 (dix neuf euro et soixante sept cents) par Action, et déclare les libérer entièrement par une contribution en espèce d'un montant total de EUR 30.012,84 (trente mille douze euro et quatre vingt quatre cents) représentant EUR 1.452 (mille quatre cent cinquante deux euro) alloués au capital social de la Société et EUR 28.560,84 (vingt huit mille cinq cent soixante euro et quatre vingt quatre cents) alloués à la réserve de prime d'émission d'action de la Société.

Le montant total de EUR 30.012,84 (trente mille douze euros et quatre vingt quatre cents) est à l'entière et libre disposition de la

Société, preuve de quoi a été apportée au notaire par un certificat de blocage dressé par la Banque en date du 21 février 2008, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, le certificat constate expressément un tel paiement et confirme la disponibilité du montant de souscription sur le compte bancaire de la Société et le notaire instrumentant constate expressément un tel paiement.

Dans les résolutions suivantes, le terme Actionnaires inclura Massimo Brizzi.

4. Ergon Capital Partners II S.A., une société anonyme organisée et existant selon le droit Belge, ayant son siège social 24, avenue Marnix, Bruxelles (Belgique) et enregistrée sous le numéro B 1000, déclare souscrire 15.846 (quinze mille huit cent quarante six) Actions de Classe 2 nouvellement émises par la Société et ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, avec une prime de EUR 19,67 (dix neuf euro et soixante sept cents) par Action, et déclare les libérer entièrement par une contribution en espèce d'un montant total de EUR 327.536,82 (trois cent vingt sept mille cinq cent trente six euro et quatre vingt deux cents) représentant EUR 15.846 (quinze mille huit cent quarante six euro) alloués au capital social de la Société et EUR 311.690,82 (trois cent onze mille six cent quatre vingt dix euro et quatre vingt deux cents) alloués à la réserve de prime d'émission d'action de la Société.

Le montant total de EUR 327.536,82 (trois cent vingt sept mille cinq cent trente six euro et quatre vingt deux cents) est à l'entière et libre disposition de la Société, preuve de quoi a été apportée au notaire par un certificat de blocage dressé la Banque en date du 21 février 2008, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, le certificat constate expressément un tel paiement et confirme la disponibilité du montant de souscription sur le compte bancaire de la Société et le notaire instrumentant constate expressément un tel paiement.

Dans les résolutions suivantes, le terme Actionnaires inclura Ergon Capital Partners II S.A.

5. Ronald Gabriel, déclare souscrire 2.419 (deux mille quatre cent dix neuf) Actions de Classe 2 nouvellement émises par la Société et ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euros) chacune, avec une prime de EUR 19,67 (dix neuf euro et soixante sept cents) par Action, et déclare les libérer entièrement par une contribution en espèce d'un montant total de EUR 50.000,73 (cinquante mille euro et soixante treize cents) représentant EUR 2.419 (deux mille quatre cent dix neuf euro) alloués au capital social de la Société et EUR 47.581,73 (quarante sept mille cinq cent quatre vingt un euro et soixante treize cents) alloués à la réserve de prime d'émission d'action de la Société.

Le montant total de EUR 50.000,73 (cinquante mille euros et soixante treize cents) est à l'entière et libre disposition de la Société, preuve de quoi a été apportée au notaire par un certificat de blocage dressé par la Banque en date du 21 février 2008, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, le certificat constate expressément un tel paiement et confirme la disponibilité du montant de souscription sur le compte bancaire de la Société et le notaire instrumentant constate expressément un tel paiement.

Dans les résolutions suivantes, le terme Actionnaires inclura Ronald Gabriel.

6. Thomas Geist, déclare souscrire 1.693 (mille six cent quatre vingt treize) Actions de Classe 2 nouvellement émises par la Société et ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, avec une prime de EUR 19,67 (dix neuf euro et soixante sept cents) par Action, et déclare les libérer entièrement par une contribution en espèce d'un montant total de EUR 34.994,31 (trente quatre mille neuf cent quatre vingt quatorze euro et trente et un cents) représentant EUR 1.693 (mille six cent quatre vingt treize euro) alloués au capital social de la Société et EUR 33.301,31 (trente trois mille trois cent un euro et trente et un cents) alloués à la réserve de prime d'émission d'action de la Société.

Le montant total de EUR 34.994,31 (trente quatre mille neuf cent quatre vingt quatorze euro et trente et un cents) est à l'entière et libre disposition de la Société, preuve de quoi a été apportée au notaire par un certificat de blocage dressé par la Banque en date du 21 février 2008, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, le certificat constate expressément un tel paiement et confirme la disponibilité du montant de souscription sur le compte bancaire de la Société et le notaire instrumentant constate expressément un tel paiement.

Dans les résolutions suivantes, le terme Actionnaires inclura Thomas Geist.

7. Robert Goerge, déclare souscrire 1.452 (mille quatre cent cinquante deux) Actions de Classe 2 nouvellement émises par la Société et ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euros) chacune, avec une prime de EUR 19,67 (dix neuf euro et soixante sept cents) par Action, et déclare les libérer entièrement par une contribution en espèce d'un montant total de EUR 30.012,84 (trente mille douze euro et quatre vingt quatre cents) représentant EUR 1.452 (mille quatre cent cinquante deux euro) alloués au capital social de la Société et EUR 28.560,84 (vingt huit mille cinq cent soixante euro et quatre vingt quatre cents) alloués à la réserve de prime d'émission d'action de la Société.

Le montant total de EUR 30.012,84 (trente mille douze euro et quatre vingt quatre cents) est à l'entière et libre disposition de la Société, preuve de quoi a été apportée au notaire par un certificat de blocage dressé par la Banque en date du 21 février 2008, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, le certificat constate expressément un tel paiement et confirme la disponibilité du montant de souscription sur le compte bancaire de la Société et le notaire instrumentant constate expressément un tel paiement.

Dans les résolutions suivantes, le terme Actionnaires inclura Robert Goerge.

8. Giancarlo Rossi, déclare souscrire 3.871 (trois mille huit cent soixante et onze) Actions de Classe 2 nouvellement émises par la Société et ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, avec une prime de EUR 19,67 (dix neuf euro et soixante sept cents) par Action, et déclare les libérer entièrement par une contribution en espèce d'un montant total de EUR 80.013,57 (quatre vingt mille treize euro et cinquante sept cents) représentant EUR 3.871 (trois mille huit cent soixante et onze euro) alloués au capital social de la Société et EUR 76.142,57 (soixante seize mille cent quarante deux euro et cinquante sept cents) alloués à la réserve de prime d'émission d'action de la Société.

Le montant total de EUR 80.013,57 (quatre vingt mille treize euro et cinquante sept cents) est à l'entière et libre disposition de la Société, preuve de quoi a été apportée au notaire par un certificat de blocage dressé par la Banque en date du 21 février 2008, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, le certificat constate expressément un tel paiement et confirme la disponibilité du montant de souscription sur le compte bancaire de la Société et le notaire instrumentant constate expressément un tel paiement.

Dans les résolutions suivantes, le terme Actionnaires inclura Giancarlo Rossi.

9. Bernhard Schork, déclare souscrire 1.452 (mille quatre cent cinquante deux) Actions de Classe 2 nouvellement émises par la Société et ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, avec une prime de EUR 19,67 (dix neuf euro et soixante sept cents) par Action, et déclare les libérer entièrement par une contribution en espèce d'un montant total de EUR 30.012,84 (trente mille douze euro et quatre vingt quatre cents) représentant EUR 1.452 (mille quatre cent cinquante deux euro) alloués au capital social de la Société et EUR 28.560,84 (vingt huit mille cinq cent soixante euro et quatre vingt quatre cents) alloués à la réserve de prime d'émission d'action de la Société.

Le montant total de EUR 30.012,84 (trente mille douze euro et quatre vingt quatre cents) est à l'entière et libre disposition de la Société, preuve de quoi a été apportée au notaire par un certificat de blocage dressé par la Banque en date du 21 février 2008, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, le certificat constate expressément un tel paiement et confirme la disponibilité du montant de souscription sur le compte bancaire de la Société et le notaire instrumentant constate expressément un tel paiement.

Dans les résolutions suivantes, le terme Actionnaires inclura Bernhard Schork.

10. Wolfgang Weckler, déclare souscrire 1.935 (mille neuf cent trente cinq) Actions de Classe 2 nouvellement émises par la Société et ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, avec une prime de EUR 19,67 (dix neuf euro et soixante sept cents) par Action, et déclare les libérer entièrement par une contribution en espèce d'un montant total de EUR 39.996,45 (trente neuf mille neuf cent quatre vingt seize euro et quarante cinq cents) représentant EUR 1.935 (mille neuf cent trente cinq euro) alloués au capital social de la Société et EUR 38.061,45 (trente huit mille soixante et un euro et quarante cinq cents) alloués à la réserve de prime d'émission d'action de la Société.

Le montant total de EUR 39.996,45 (trente neuf mille neuf cent quatre vingt seize euro et quarante cinq cents) est à l'entière et libre disposition de la Société, preuve de quoi a été apportée au notaire par un certificat de blocage dressé par la Banque en date du 21 février 2008, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, le certificat constate

expressément un tel paiement et confirme la disponibilité du montant de souscription sur le compte bancaire de la Société et le notaire instrumentant constate expressément un tel paiement.

Dans les résolutions suivantes, le terme Actionnaires inclura Wolfgang Weckler.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1, paragraphe 1^{er}, des Statuts afin que cet article ait dorénavant la teneur suivante:

" Art. 5.1. Capital social souscrit. Le capital social souscrit de la Société est fixé à la somme de EUR 105.884 (cent cinq mille huit cent quatre vingt quatre euro) représenté par 79.384 (soixante dix neuf mille trois cent quatre vingt quatre) actions ordinaires de classe 2 (les Actions de Classe 2), et 26.500 (vingt six mille cinq cent) actions privilégiées de classe 4 (les Actions de Classe 4, et ensemble avec les Actions de Classe 2, les Actions, chacune individuellement une Action), chacune de ces Actions de Classe 2 et Actions de Classe 4 ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro)."

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à huit mille (8.000,-) euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M. Longoni, A. Mazzoli, L. Arnoux et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 mars 2008. LAC/2008/9196. - Reçu cinq mille euros quarante-neuf cents. (Eur 0,5% = 5.000,49).

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008056911/5770/419.

(080063263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Nicotra Gebhardt Holding S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 137.316.

On the twenty-second of February two thousand eight,

before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of Nicotra Gebhardt Holding SA, a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) with registered office at 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg (the Company). The Company was incorporated on the 8th of February 2008 pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), which deed has not yet been registered in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C. The articles have been amended for the last time on this date by a deed of Maître Martine Schaeffer, which deed has not yet been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

The Meeting is chaired by Massimo Longoni, director, residing in 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints Augusto Mazzoli as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Lucile Arnoux as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The Shareholders, present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list, which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the Shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the Shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record:

I. that all the 79,384 (seventy nine thousand three hundred and eighty four) ordinary shares of class 2 (the Class 2 Shares), and the 26,500 (twenty six thousand five hundred) preferred shares of class 4 (the Class 4 Shares), each of such Class 2 Shares and Class 4 Shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) per Share in the share capital of the Company amounting to EUR 105,884 (one hundred five thousand eight hundred and eighty four euro) are present or represented;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

(1) Waiver of convening notices.

(2) Creation of two additional classes of ordinary shares of the Company (to be denominated the Class 1 Shares and the Class 3 Shares).

(3) Increase of the share capital of the Company by a maximum amount of EUR 1,106,680.- (one million one hundred and six thousand six hundred and eighty euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 105,884.- (one hundred five thousand eight hundred and eighty four euro) represented by 105,884 Shares divided into 79,384 Class 2 Shares and 26,500 Class 4 Shares, having a nominal value of EUR 1.- each, to a maximum amount of EUR 1,212,564.- (one million two hundred and twelve thousand five hundred and sixty four euro) represented by maximum 1,212,564, Shares divided into maximum (i) 386,280 Class 1 Shares, (ii) 79,384 Class 2 Shares, (iii) 360,200 Class 3 Shares and (iv) 386,700 Class 4 Shares, having a nominal value of EUR 1.- each, by way of the issue of maximum (i) 386,280 Class 1 Shares, (ii) 360,200 Class 3 Shares and (iii) 360,200 Class 4 Shares, having a nominal value of EUR 1- each.

(4) Subscriptions to, and payments of the share capital increase specified under item 3. above, together with an amount of EUR 54,999,709.20 (fifty four million nine hundred and ninety nine thousand seven hundred and nine euro and twenty cents) to be allocated to the share premium reserve of the Company.

(5) Subsequent amendment of the relevant articles of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect therein the creation of two additional classes of ordinary shares and the increase of the share capital of the Company referred to under items 2. and 3. above.

(6) Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any director of the Company to individually and under his/her/its sole signature proceed on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company (including for the avoidance of any doubts the signature of said register) of (i) the creation of two additional classes of ordinary shares specified under item 2. above and (ii) the increase of the share capital of the Company specified under item 3. above, and to see to any formalities in connection therewith, if any.

(7) Amendment of article 7 (Transfer of Shares) of the Articles so as to insert a lock-up period therein.

(8) Amendment of article 23 (Allocation of profits) and article 24 (Dissolution and liquidation) of the Articles so as to amend the distribution mechanisms set forth therein.

(9) Statutory nominations.

(10) Miscellaneous.

III. The Meeting has taken unanimously the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders present or represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

The Meeting further resolved to acknowledge the renunciation by each of the non-subscribing existing Shareholders of its preferential rights to subscribe newly issued Shares in the Company in connection with the share capital increase of the Company specified under the third resolution below pursuant to the explicit renunciation of all such Shareholders.

Second resolution

The Meeting resolves to create two new classes of Shares in the Company, to be denominated the Class 1 Shares and the Class 3 Shares.

Third resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by the amount of EUR 1,106,680 (one million one hundred and six thousand six hundred and eighty euro) in order to bring the nominal share capital from its present amount of EUR 105,884 (one hundred five thousand eight hundred and eighty four euro) represented by 105,884 (one hundred five thousand eight hundred and eighty four) Shares divided into 79,384 (seventy nine thousand three hundred eighty four) Class 2 Shares and 26,500 (twenty six thousand five hundred) Class 4 Shares, each having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, to the amount of EUR 1,212,564 (one million two hundred and twelve thousand five hundred and sixty-four euro) represented by 1,212,564 (one million two hundred and twelve thousand five hundred and sixty four) Shares divided into (i) 386,280 (three hundred eighty six thousand two hundred eighty) Class 1 Shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each, (ii) 79,384 (seventy nine thousand three hundred eighty four) Class 2 Shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each, (iii) 360,200 (three hundred sixty thousand two hundred) Class 3 Shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each and (iv) 386,700 (three hundred eighty six thousand seven hundred) Class 4 Shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each, by way of the issue of (i) 386,280 (three hundred eighty six thousand two hundred eighty) new Class 1 Shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each, (ii) 360,200 (three hundred sixty

thousand two hundred) new Class 3 Shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each and (iii) 360,200 (three hundred sixty thousand two hundred) new Class 4 Shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each.

Fourth resolution

The Meeting notes that it had resolved under the first resolution above to acknowledge the renunciation by each of the non-subscribing existing Shareholders of its preferential rights to subscribe newly issued Shares in the Company in connection with the share capital increase of the Company specified under the third resolution above pursuant to the explicit renunciation of all such Shareholders and resolves to record the subscription and full payment of the share capital increase resolved under the second resolution above as follows:

Subscription - Payment

(a) Ergon Capital Partners II S.A., a public limited liability company (société anonyme) organized and existing under the Laws of Belgium, with registered office at 24, avenue Marnix, Brussels (Belgium), registered under the number B 1000 (Ergon Capital Partners II S.A.), declares to subscribe for 193,140 (one hundred ninety three thousand one hundred forty) newly issued Class 1 Shares of the Company having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, together with an issue premium of EUR 24.89 (twenty four euro and eighty nine cents) per Share, and to fully pay them up by way of a contribution in cash consisting of a payment in an aggregate amount of EUR 5,000,394.60 (five million three hundred ninety four euro and sixty cents) representing EUR 193,140 (one hundred ninety three thousand one hundred forty euro) to be allocated to the nominal share capital of the Company and EUR 4,807,254.60 (four million eight hundred and seven thousand two hundred fifty four euro and sixty cents) to be allocated to the share premium reserve of the Company.

The aggregate amount of EUR 5,000,394.60 (five million three hundred ninety four euro and sixty cents) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate issued by UBI Banca International S.A., Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg (the Bank) on 21 February 2008 confirming the availability of the subscription amounts on the Company's bank account and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

(b) Ergon Capital Partners II S.A., declares to subscribe for 360,200 (three hundred sixty thousand two hundred) newly issued Class 3 Shares of the Company having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, together with an issue premium of EUR 63 (sixty three euro) per Share, and to fully pay them up by way of a contribution in cash consisting of a payment in an aggregate amount of EUR 23,052,800 (twenty three million fifty two thousand eight hundred euro) representing EUR 360,200 (three hundred sixty thousand two hundred euro) to be allocated to the nominal share capital of the Company and EUR 22,692,600 (twenty two million six hundred ninety two thousand six hundred euro) to be allocated to the share premium reserve of the Company.

The aggregate amount of EUR 23,052,800 (twenty three million fifty two thousand eight hundred euro) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate issued by the Bank on 21 February 2008 confirming the availability of the subscription amount on the Company's bank account and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

(c) Athena Private Equity S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) with registered office at 9, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 76.053 (Athena Private Equity S.A.), declares to subscribe for 193,140 (one hundred ninety three thousand one hundred forty) newly issued Class 1 Shares of the Company having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, together with an issue premium of EUR 24.89 (twenty four euro and eighty nine cents) per Share, and to fully pay them up by way of a contribution in cash consisting of a payment in an aggregate amount of EUR 5,000,394.60 (five million three hundred ninety four euro and sixty cents) representing EUR 193,140 (one hundred ninety three thousand one hundred forty euro) to be allocated to the nominal share capital of the Company and EUR 4,807,254.60 (four million eight hundred and seven thousand two hundred fifty four euro and sixty cents) to be allocated to the share premium reserve of the Company.

The aggregate amount of EUR 5,000,394.60 (five million three hundred ninety four euro and sixty cents) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate issued by the Bank on 21 February 2008 confirming the availability of the subscription amount on the Company's bank account and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

(d) Athena Private Equity S.A., declares to subscribe for 360,200 (three hundred sixty thousand two hundred) newly issued Class 4 Shares of the Company having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, together with an issue premium of EUR 63 (sixty three euro) per Share, and to fully pay them up by way of a contribution in cash consisting of a payment in an aggregate amount of EUR 23,052,800 (twenty three million fifty two thousand eight hundred euro) representing EUR 360,200 (three hundred sixty thousand two hundred euro) to be allocated to the nominal share capital of the Company and EUR 22,692,600 (twenty two million six hundred ninety two thousand six hundred euro) to be allocated to the share premium reserve of the Company.

The aggregate amount of EUR 23,052,800 (twenty three million fifty two thousand eight hundred euro) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate issued by the Bank on 21 February 2008 confirming the availability of the subscription amount on the Company's bank account and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

In the following resolutions, the term Shareholders will include Ergon Capital Partners II S.A. and Athena Private Equity S.A.

Fifth resolution

As a consequence of the above creation of two additional classes of ordinary shares of the Company and the increase of the share capital of the Company, the Meeting resolves to amend articles 5, 6 and 11 paragraph 4 of the Articles as follows:

(a) Article 5 shall from now on read as follows in its revised version:

" Art. 5. Share capital.

5.1 Subscribed capital

The subscribed share capital of the Company is set at EUR 1,212,564 (one million two hundred and twelve thousand five hundred sixty-four euro), represented by 386,280 (three hundred eighty-six thousand two hundred eighty) ordinary shares of Class 1 (the Class 1 Shares), 79,384 (seventy-nine thousand three hundred eighty-four) ordinary shares of Class 2 (the Class 2 Shares), 360,200 (three hundred sixty thousand two hundred) ordinary shares of Class 3 (the Class 3 Shares) and 386,700 (three hundred eighty-six thousand seven hundred) preferred shares of Class 4 (the Class 4 Shares, and together with the Class 1 Shares, the Class 2 Shares and the Class 3 Shares, the Shares, each individually a Share), each of such Shares having a nominal value of EUR 1 (one euro).

The Shares bear the same rights and obligations save as otherwise provided in the Articles.

5.2 Share capital reductions

In case of a share capital reduction by the redemption of Shares or otherwise, the share capital of the Company may, upon a resolution taken by the General Meeting, only be reduced by the redemption and cancellation in equal proportions of Shares of each class, provided the quorum and majority requirements at the shareholders' meeting set in Article 11 hereof shall be met, in addition to the requirements set out by applicable law."

(b) Article 6 shall from now on read as follows in its revised version:

" Art. 6. Shares.

6.1 Register

The Shares shall be in registered form (actions nominatives) and will remain in registered form.

A register of Shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence or elected domicile, the number of Shares held by it, the amounts paid in on each such Share, and the Transfer (as defined below) of Shares and the dates of such Transfers (as defined below). The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the shareholders and such certificates, if any, will be signed by the chairman of the Board or by any other two members of the Board or, as the case may be, the Sole Director.

The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.2 Redemption

The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by law.

6.3 The Class 1 Shares

(a) The Class 1 Shares shall be identical in all respects.

(b) Each Class 1 Share shall entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

6.4 The Class 2 Shares

(a) The Class 2 Shares shall be identical in all respects.

(b) Each Class 2 Share shall entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

6.5 The Class 3 Shares

(a) The Class 3 Shares shall be identical in all respects.

(b) Each Class 3 Share shall entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

6.6 The Class 4 Shares

(a) The Class 4 Shares shall be identical in all respects.

(b) Until 30 September 2012, the Class 4 Shares shall not have any voting rights, except in the circumstances described in the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) in which case the holders of the Class 4 Shares shall be entitled at each meeting of the shareholders at which they are entitled to vote to one vote for each Class 4 Share.

From 1 October 2012 each Class 4 Shares shall entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(c) Until 30 September 2012, the holders of Class 4 Shares shall be entitled to a cumulative preferred dividend and preference with respect to reimbursement of the contributions made to the Company with respect to the Class 4 Shares as described under Articles 23 and 24 below.

(d) Article 11, paragraph 4 shall from now on read as follows in its revised version:

"Each Class 1 Share, Class 2 Share and Class 3 Share is entitled to one vote. The Class 4 Shares shall have no voting rights, except in the circumstances described in the Companies Act and under Article 6.6 (b), in which case the holders of the Class 4 Shares shall be entitled at each meeting of the shareholders at which they are entitled to vote to one vote for each Class 4 Share. Where more than one class of Shares have the right to vote on a particular matter or at a particular meeting, all classes of Shares shall vote together and, except as may be required by law or set forth in the Articles, the holders of any separate class of Shares shall not be entitled to vote separately on any matter."

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to register the above changes, and hereby grants power and authority to any director of the Company to individually under its/his or her sole signature register on behalf of the Company the issue of new shares of the Company in the share register of the Company and to sign said register.

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend article 7 (Transfer of Shares) of the Articles so as to insert a lock-up period therein, so that it shall from now on read as follows in its revised version:

" **Art. 7. Transfer of Shares.** Notwithstanding anything to the contrary in the Articles, until 1st April 2018, no holder of any Shares may (i) for any reason, directly or indirectly, whether on a voluntary, onerous or gratuitous basis, and whether with or without consideration, transfer the ownership of, the title to or any right on (a Transfer), any of its Shares or (ii) constitute any burden, restraint, encumbrance, shareholders' or board's approval of any transfer thereof, pledge, option, pre-emption right, ancillary performance, security, lien, charge, right or claim over any of its Shares (a Charge), without the prior written consent of the Board, such consent not to be unreasonably denied and with any refusal pursuant to any shareholders agreement to which the Company is a party being deemed to be reasonable (the Lock-up).

The Lock-up is subject to any put options, call options, tag-along and/or drag-along arrangements which have been contractually agreed with the holders of the Class 1 Shares.

Transfers of Shares may be executed by a written declaration of Transfer entered in the register of the shareholder (s) of the Company, such declaration of Transfer to be executed by the Transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of Transfer other instruments of Transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Any Transfer or attempted Transfer of, or constitution or attempted constitution of any Charge on, any Shares in violation of the Lock-up will be void and of no effect, and the Company will not give effect to such Transfer or Charge or record such Transfer or Charge on its shareholders' register or treat any purported transferee of such Shares as the owner of such Shares for any purpose."

Eighth resolution

The Meeting resolves to amend article 23 (Allocation of profits) and article 24 (Dissolution and liquidation) of the Articles so as to amend the distribution mechanisms set forth therein, so that they shall from now on read as follows in their revised version:

" **Art. 23. Allocation of profits - Distribution principles.**

23.1 Allocation of profits

From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time within the limits of the Companies Act and subject to the terms of any agreements which may be entered into between the shareholders from time to time, it being understood that until 30 September 2012 the holders of the Class 4 Shares shall be entitled to receive, on a pro rata basis amongst themselves, and prior and in preference to any distribution of dividend to the holders of Shares of other classes, an annual cumulative dividend equal to 1% (one percent) of the nominal value of such Class 4 Shares. Thereafter but only until 30 September 2012 the holders of the Class 3 Shares shall be entitled to receive, on a pro rata basis amongst themselves, and prior and

in preference to any distribution of dividend to the holders of Shares of other classes (other than as set out above), an annual cumulative dividend equal to 1% (one per cent) of the nominal value of such Class 3 Shares.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board or, as the case may be, the Sole Director and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board or, as the case may be, the Sole Director.

The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act.

23.2 Distribution Principles

Upon the occurrence of an Exit Event, the proceeds resulting from such Exit Event shall be distributed (by way of dividend, or at the occasion of the liquidation of the Company or otherwise) to the shareholders of the Company, subject to the terms of any agreements which may be entered into between the shareholders from time to time, in accordance with the following rights, preferences and priority (the Distribution Principles):

(a) Firstly the holders of the Class 4 Shares shall be entitled to receive, on a pro rata basis amongst themselves, and prior and in preference to the holders of Shares of other classes, an amount equal to any dividends accrued but unpaid pursuant to Article 23.1 as at the date of completion of the Exit Event; and

(b) Secondly the holders of the Class 3 Shares shall be entitled to receive, on a pro rata basis amongst themselves, and prior and in preference to the holders of Shares of other classes, an amount equal to any dividends accrued but unpaid pursuant to Article 23.1 as at the date of completion of the Exit Event; and

(c) Thirdly to the holders of the Class 3 Shares and of the Class 4 Shares shall be entitled to receive, on a pro rata basis amongst themselves, and prior and in preference to the holders of Shares of other classes, an amount equal to (i) the subscription price (including issuance premium, if any) paid at any time for such Class 3 Shares and Class 4 Shares, increased by an amount equal to 8% (eight per cent) of the subscription price (including issuance premium, if any) - net from time to time of any dividend paid at such time - on a cumulative compounded annual rate as of the date of issuance of the relevant Class 3 Shares and Class 4 Shares up to the date of completion of the Exit Event, minus (ii) any amounts previously accrued or paid as dividends pursuant to Articles 23.2(a) and (b); and

(d) Finally after distribution to the holders of Class 3 Shares and Class 4 Shares pursuant to items (a) to (c) of this Article 23.2, the holders of the Class 1 Shares and of the Class 2 Shares shall be entitled to the remainder of the proceeds resulting from the Exit Event, if any, on a pro rata basis amongst themselves, provided however that if the sum of the Aggregate Distributions will exceed the Threshold, 10% (ten per cent) of such excess will not be distributed to the holders of the Class 1 Shares but will be allocated to holders of the Class 2 Shares, on a pro rata basis amongst themselves."

For the purpose of this Article 23.2:

Acquisition means any event in which the ownership of an asset or right or interest (including, with respect to a corporate Entity, the acquisition of the Control over such Entity), is acquired directly or indirectly, by an Entity, and the verb to Acquire should be construed accordingly.

Affiliate means, when used with reference to any Entity, any other Entity that, directly or indirectly Controls, is Controlled by, or is under common Control with such first Entity or any other Entity who holds directly or indirectly more than a 50% (fifty per cent) economic interest in such first Entity or in whom such first Entity holds directly or indirectly or has a contractual right to acquire more than 50% (fifty per cent) economic interest. Any trust or nominee directly or indirectly holding securities principally for the benefit of employees of shareholder of the Company or its Affiliates will be deemed to be an Affiliate of such shareholder.

Aggregate Distributions means, with respect to the holders of the Investor Shares the aggregate amount of proceeds that the holders of the Investor Shares will have received, in the aggregate, with respect to the Shares held by them.

Athena means Athena Private Equity S.A.

Athena Investment means, at any time, the aggregate amount of the investment by Athena in subscription, payment-in or purchase of Shares.

Control means, in respect of an Entity, the holding, severally or jointly with another Entity, of more than 50% (fifty per cent) of the voting securities issued by such Entity and, in any case, the power directly or indirectly to manage or govern such Entity, or to appoint the managing and governing bodies of such Entity, or a majority of the members thereof if they decide collectively, whether through the ownership of voting securities, membership on the board of managers or directors, by contract or otherwise (in such respect, a limited partnership will be deemed to be Controlled by its general partner); and the verb to Control should be construed accordingly.

Entity means any person, individual, corporation, company, partnership, joint venture, trust, association, foundation, other incorporated entity or person of any kind, or a governmental entity or any department, agency or political subdivision thereof.

Ergon means Ergon Capital Partners II S.A.

Ergon Investment means, at any time, the aggregate amount of the investment by Ergon in subscription, payment-in or purchase of Shares, plus the amount of EUR 750,000 (seven hundred and fifty thousand euro).

Exit Event means either: (i) an IPO or (ii) a Trade Sale contemplating the Transfer of substantially the whole of the assets of the Company or of its Italian direct wholly-owned subsidiary (or of its Italian direct wholly-owned subsidiary's underlying business).

Independent Third Entity means any Entity who, immediately prior to the contemplated transaction, does not beneficially own in excess of 5% (five percent) of the securities of another Entity on a fully-diluted basis (a "5% Owner"), who is not Controlling, Controlled by or under common Control with any such 5% Owner, and who is not the spouse or descendant (by birth or adoption) of any such 5% Owner or a trust for the benefit of such 5% Owner and/or such other Entities, it being understood that this definition does not include, any of the shareholders of the Company nor any of their Affiliates.

Investment Amount means, at any time, the Ergon Investment and/or the Athena Investment, as applicable.

Investors IRR means the cumulative internal rate of return of the holders of the Investor Shares (calculated as provided below), as of any date, where the internal rate of return for the holders of the Investor Shares will be the annually compounded discount rate which results in the following amount having a net present value equal to zero: (i) the Aggregate Distributions from time to time on a cumulative basis through such date; minus (ii) the aggregate amount of the Investment Amount. In determining the Investors IRR, the following will apply: (a) distributions will be deemed to have been made: (x) on the 15th (fifteenth) day of the month in which they are made if made on such day or any earlier day of the same month; or (y) on the last day of the month in which they are made if made on the 16th (sixteenth) day of any later day of the same month; and (b) all distributions will be based on the amount distributed prior to the application of any applicable income taxation to the holders of the Investor Shares; and (c) the rates of return will be per annum rates and all amounts will be calculated in euro, on an annually compounded basis, and on the basis of a 365-day year.

Investor Shares means those Shares held by Ergon and Athena (or by their Affiliates, successors or assigns).

IPO means the initial public offering and sale of the Share or of the securities of any of the subsidiaries of the Company pursuant to an effective registration or an effective listing or qualification on a primary regulated securities market in accordance with applicable requirements, or a merger and/or de-merger, asset(s) contribution, leveraged recapitalization transaction (including by way of one or more newly established corporate vehicles and relevant Transfer and/or contribution of assets and/or securities and subsequent mergers), and/or any other corporate re-organization having the same effects than the foregoing.

Trade Sale means a bone fide, arm's length sale to one or more Independent Third Entities, or to a group of Entities who are Independent Third Entities, involving (i) a sale of assets or securities pursuant to which such Independent Third Entity or Independent Third Entities will Acquire substantially the whole of the assets of the Company or of its Italian direct wholly-owned subsidiary (or of its Italian direct wholly-owned subsidiary's underlying business), on a consolidated basis in one transaction or series of related transactions, or (ii) a merger or consolidation or any other corporate re-organization or extraordinary transaction(s) which accomplishes any one of the foregoing.

Threshold means an amount of Aggregate Distributions received by the holders of the Investor Shares equal to the greater of: (i) 2.25 (two point twenty five) times the Investment Amount; and (ii) a cumulative Investors IRR, calculated as of the date that any distributions are received, equal to 20% (twenty percent).

Art. 24. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 11 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

After payment of all debts and liabilities of the Company:

(a) Until 30 September 2012, firstly and in priority to all of the amounts set out in Article 23.2 "Distribution Principles" the holders of the Class 4 Shares shall be entitled to receive an amount equal to the nominal value of such Class 4 Shares; and next the holders of the Class 3 Shares shall be entitled to receive an amount equal to the nominal value of such Class 3 Shares. Thereafter the Class 4 Shares and the Class 3 Shares shall have preferential rights as set out in the Distribution Principles and finally the residual assets of the Company shall be distributed to all the shareholders in accordance with the Distribution Principles.

(b) From 1 October 2012, the Class 4 Shares and the Class 3 Shares shall have preferential rights as set out in the Distribution Principles and finally the residual assets of the Company shall be distributed to all the shareholders in accordance with the Distribution Principles."

Ninth resolution

(1) The Meeting resolves to increase the number of directors of the Company to six directors.

(2) The Meeting acknowledges the resignation of Eric Vanderkerken as director of the Company, effective as of from the close of this meeting and gives to the resigning director discharge for the performance of his mandate from the close of this meeting;

(3) The Meeting resolves to appoint the following additional manager of the Company, with A signatory power, effective as of from the close of this meeting:

Serge Touati, born in Suresnes (France) on 11 May 1972 residing at 84B St John's Wood High Street, London NW8 7SH (England); and

(4) The Meeting resolves to appoint the following as additional managers of the Company, each having a B signatory power, effective from the close of this meeting:

(a) Giovanni Ponti, born in Varese (Italy) on 2 August 1960, residing at 12 Airlie Gardens, London SW87AL (England); and

(b) Gaston Pierre Emile Schoux, born in Differdange (Luxembourg) on 24 February 1949, residing at 27, rue de Goebler, L-8392 Nospelt (Luxembourg); and

(c) Filippo Antonio Comparetto, born in Vicari (Italy) on 12 April 1973, residing at 3, rue de Prettange, L-7396 Hunsdorf (Luxembourg).

(5) The Meeting notes that the terms of office of the members of the Board will expire after the annual General Meeting of the year 2013.

(6) The Meeting notes that as a result of the above resolutions the Board will, from the close of this meeting, be composed of the following six directors:

(1) Massimo Longoni; (A)

(2) Xavier Likin; (A)

(3) Serge Touati; (A)

(4) Giovanni Ponti; (B)

(5) Gaston Schoux; (B)

(6) Filippo Comparetto; (B)

Tenth resolution

The Meeting resolves to amend Article 13, paragraph 3 (Meetings of the Board) of the Articles so as to lengthen the notice periods required for calling meetings of the Board, so that it shall from now on read as follows in its revised version:

"Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least 5 (five) business days in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case at least twenty-four (24) hours written notice shall be given and the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board."

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately two hundred and ninety thousand (290,000.-) euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

Le vingt-deux février deux mille huit,

par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires (les Actionnaires) de Nicotra Gebhardt Holding SA, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg. La Société a été constituée le 8 février 2008 par un acte de Maître Jacques Delvaux, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date de ce jour par un acte de Maître Martine Schaeffer, lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

L'Assemblée est présidée par Massimo Longoni, administrateur, de résidence à Luxembourg (le Président).

Le président désigne Augusto Mazzoli en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée désigne Lucile Arnoux en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau de l'Assemblée.

Les Actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présences qui restera annexée aux présentes après avoir été signées par les mandataires des Actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations des Actionnaires représentés à la présente Assemblée resteront également annexées aux présentes et signées par chacune des parties.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter:

I. que toutes les 79.384 (soixante dix neuf mille trois cent quatre vingt quatre) actions ordinaires de classe 2 (les Actions de Classe 2), et 26.500 (vingt six mille cinq cents) actions privilégiées de classe 4 (les Actions de Classe 4), chacune de ces Actions de Classe 2 et Actions de Classe 4 ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) dans le capital souscrit de la Société d'un montant de EUR 105.884 (cent cinq mille huit cent quatre vingt quatre euro) sont présentes ou représentées;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Création de deux classes additionnelles d'actions ordinaires de la Société (qui seront appelées les Actions de Classe 1 et les Actions de Classe 3).

3. Augmentation du capital social de la Société par un montant maximum de EUR 1.106.680 (un million cent six mille six cent quatre vingt euro), de sorte que le capital social nominal actuel d'un montant de EUR 105.884 (cent cinq mille huit cent quatre vingt quatre euro) représenté par 105.884 actions divisées en 79.384 Actions de Classe 2, et 26.500 Actions de Classe 4, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro), à un maximum de EUR 1.212.564 (un million deux cent douze mille cinq cent soixante quatre euro) représenté par un maximum de 1.212.564 actions divisées en un maximum de (i) 386.280 Actions de Classe 1, (ii) 79.384 Actions de Classe 2, (iii) 360.200 Actions de Classe 3 et (iv) 386.700 Actions de Classe 4, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, par voie d'émission d'un maximum de (i) 386.280 Actions de Classe 1, (ii) 360.200 Actions de Classe 3 and (iii) 360.200 Actions de Classe 4, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

4. Souscription et libération de l'augmentation de capital de la Société telle que spécifiée au point 3. ci-dessus, ensemble avec un montant de EUR 54.999.709,20 (cinquante quatre million neuf cent quatre vingt dix neuf mille sept cent neuf euro et vingt cents) alloués à la réserve de prime d'émission d'action de la Société.

5. Modification subséquente des articles pertinents des statuts de la Société (les Statuts) de sorte à y refléter la création de deux classes additionnelles d'actions ordinaires et l'augmentation de capital social de la Société décidée aux points 2. et 3. ci-dessus.

6. Modification du registre des actions de la Société de façon à y faire figurer les changements décidés ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société de procéder individuellement sous sa seule signature et au nom de la Société à l'enregistrement dans le registre des actions de la Société (incluant pour éviter tout doute la signature desdits registres) de (i) la création de deux classes additionnelles d'actions ordinaires décidée au point 2. ci-dessus et (ii) de l'augmentation de capital social de la Société décidée au point 3. ci-dessus, et de procéder à toute formalité en relation avec celles-ci, si besoin.

7. Modification de l'article 7 (Transfert des Actions) des Statuts pour y insérer une période de gel.

8. Modification de l'article 23 (Principes de Distribution) et article 24 (Dissolution et liquidation) des Statuts pour en modifier les mécanismes de distribution.

9. Nominations statutaires

10. Divers

III. L'Assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les Actionnaires de la Société présents ou représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

L'Assemblée décide également de prendre acte de la renonciation par chacun des Actionnaires non-souscrivant existants de leurs droits préférentiels à souscrire aux nouvelles Actions émises par la Société en rapport avec l'augmentation de capital de la Société décidée par la troisième résolution ci-dessous selon l'explicite renonciation de ces Actionnaires

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de créer deux nouvelles classes d'Actions de la Société, qui seront appelées les Actions de Classe 1 et les Actions de Classe 3.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 1.106.680 (un million cent six mille six cent quatre vingt euro), de sorte que le capital social nominal actuel d'un montant de EUR 105.884 (cent cinq mille huit cent quatre vingt quatre euro) représenté par 105.884 (cent cinq mille huit cent quatre vingt quatre) actions divisées en 79.384 (soixante dix neuf mille trois cent quatre vingt quatre) Actions de Classe 2, et 26.500 (vingt six mille cinq cents) Actions de Classe 4, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro), à un montant de EUR 1.212.564 (un million deux cent douze mille cinq cent soixante quatre euro) représenté par un maximum de 1.212.564 (un million deux cent douze mille cinq cent soixante quatre) actions divisées en un maximum de (i) 386.280 (trois cent quatre vingt six mille deux cent quatre vingts) Actions de Classe 1, (ii) 79.384 (soixante dix neuf mille trois cent quatre vingt quatre) Actions de Classe 2, (iii) 360.200 (trois cent soixante mille deux cents) Actions de Classe 3 et (iv) 386.700 (trois cent

quatre vingt six mille sept cents) Actions de Classe 4, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, par voie d'émission de (i) 386.280 (trois cent quatre vingt six mille deux cent quatre vingts) Actions de Classe 1, (ii) 360.200 (trois cent soixante mille deux cents) Actions de Classe 3 and (iii) 360.200 (trois cent soixante mille deux cents) Actions de Classe 4, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'enregistrer la souscription et la libération de l'augmentation du capital social décidée par la deuxième résolution ci-dessus de la manière suivante:

Souscription et libération

(a) Ergon Capital Partners II S.A., une société anonyme organisée et existant selon le droit Belge, ayant son siège social 24, avenue Marnix, Bruxelles (Belgique) et enregistrée sous le numéro B 1000 (Ergon Capital Partners II S.A.), déclare souscrire 193.140 (cent quatre vingt treize mille cent quarante) Actions de Classe 1 nouvellement émises par la Société et ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, avec une prime de EUR 24,89 (vingt quatre euro et quatre vingt neuf cents) par Action, et déclare les libérer entièrement par une contribution en espèce d'un montant total de EUR 5.000.394,60 (cinq million trois cent quatre vingt quatorze euro et soixante cents) représentant EUR 193.140 (cent quatre vingt treize mille cent quarante euro) alloués au capital social de la Société et EUR 4.807.254,60 (quatre million huit cent sept mille deux cent cinquante quatre euro et soixante cents) alloués à la réserve de prime d'émission d'action de la Société.

Le montant total de EUR 5.000.394,60 (cinq million trois cent quatre vingt quatorze euro et soixante cents) est à l'entière et libre disposition de la Société, preuve de quoi a été apportée au notaire par un certificat de blocage dressé par UBI Banca International S.A., Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg (la Banque) en date du 21 février 2008, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, le certificat constate expressément un tel paiement et confirme la disponibilité du montant de souscription sur le compte bancaire de la Société et le notaire instrumentant constate expressément un tel paiement.

(b) Ergon Capital Partners II S.A., déclare souscrire 360.200 (trois cent soixante mille deux cents) Actions de Classe 3 nouvellement émises par la Société et ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, avec une prime de EUR 63 (soixante trois euro) par Action, et déclare les libérer entièrement par une contribution en espèce d'un montant total de EUR 23.052.800 (vingt trois million cinquante deux mille huit cents euro) représentant EUR 360.200 (trois cent soixante mille deux cents euro) alloués au capital social de la Société et EUR 22.692.600 (vingt deux million six cent quatre vingt douze mille six cents euro) alloués à la réserve de prime d'émission d'action de la Société.

Le montant total de EUR 23.052.800 (vingt trois million cinquante deux mille huit cents euro) est à l'entière et libre disposition de la Société, preuve de quoi a été apportée au notaire par un certificat de blocage dressé par la Banque en date du 21 février 2008, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, le certificat constate expressément un tel paiement et confirme la disponibilité du montant de souscription sur le compte bancaire de la Société et le notaire instrumentant constate expressément un tel paiement.

(c) Athena Private Equity S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social 9, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, et enregistrée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C sous le numéro B. 76.053 (Athena Private Equity S.A.), déclare souscrire 193.140 (cent quatre vingt treize mille cent quarante) Actions de Classe 1 nouvellement émises par la Société et ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, avec une prime de EUR 24,89 (vingt quatre euro et quatre vingt neuf cents) par Action, et déclare les libérer entièrement par une contribution en espèce d'un montant total de EUR 5.000.394,60 (cinq million trois cent quatre vingt quatorze euro et soixante cents) représentant EUR 193.140 (cent quatre vingt treize mille cent quarante euro) alloués au capital social de la Société et EUR 4.807.254,60 (quatre million huit cent sept mille deux cent cinquante quatre euro et soixante cents) alloués à la réserve de prime d'émission d'action de la Société.

Le montant total de EUR 5.000.394,60 (cinq million trois cent quatre vingt quatorze euro et soixante cents) est à l'entière et libre disposition de la Société, preuve de quoi a été apportée au notaire par un certificat de blocage dressé par UBI Banca International S.A., Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg (la Banque) en date du 21 février 2008, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, le certificat constate expressément un tel paiement et confirme la disponibilité du montant de souscription sur le compte bancaire de la Société et le notaire instrumentant constate expressément un tel paiement.

(d) Athena Private Equity S.A., déclare souscrire 360.200 (trois cent soixante mille deux cents) Actions de Classe 4 nouvellement émises par la Société et ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, avec une prime de EUR 63 (soixante trois euro) par Action, et déclare les libérer entièrement par une contribution en espèce d'un montant total de EUR 23.052.800 (vingt trois million cinquante deux mille huit cents euro) représentant EUR 360.200 (trois cent soixante mille deux cents euro) alloués au capital social de la Société et EUR 22.692.600 (vingt deux million six cent quatre vingt douze mille six cents euro) alloués à la réserve de prime d'émission d'action de la Société.

Le montant total de EUR 23.052.800 (vingt trois million cinquante deux mille huit cents euro) est à l'entière et libre disposition de la Société, preuve de quoi a été apportée au notaire par un certificat de blocage dressé par la Banque en date du 21 février 2008, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, le certificat constate expressément un tel

paiement et confirme la disponibilité du montant de souscription sur le compte bancaire de la Société et le notaire instrumentant constate expressément un tel paiement.

Dans les résolutions suivantes, le terme Actionnaires inclura Ergon Capital Partners II S.A. et Athena Private Equity S.A.

Cinquième résolution

En conséquence de la création de deux classes d'actions ordinaires supplémentaires de la Société et de l'augmentation de capital qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier les articles 5, 6 et 11 paragraphe 4 des Statuts comme suit:

(a) l'article 5 aura désormais, dans sa version modifiée, la teneur suivante:

" Art. 5. Capital Social.

5.1 Capital social souscrit

Le capital social souscrit de la Société est fixé à la somme de EUR 1.212.564 (un million deux cent douze mille cinq cent soixante-quatre euro), représenté par 386.280 (trois cent quatre-vingt-six mille deux cent quatre-vingts) actions ordinaires de Classe 1 (les Actions de Classe 1), 79.384 (soixante-dix-neuf mille trois cent quatre-vingt-quatre) actions ordinaires de Classe 2 (les Actions de Classe 2), 360.200 (trois cent soixante mille deux cents) actions ordinaires de Classe 3 (les Actions de Classe 3) and 386.700 (trois cent quatre-vingt-six mille sept cents) actions privilégiées de Classe 4 (les Actions de Classe 4, et ensemble avec les Actions de Classe 1, les Actions de Classe 2 et les Actions de Classe 3, les Actions, chacune individuellement une Action), d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Les Actions ont les mêmes droits et obligations sauf clause contraire des Statuts.

5.2 Réduction de capital

En cas de réduction du capital social par un remboursement des Actions ou autrement, le capital social ne peut être réduit, par une décision de l'Assemblée Générale, que par un rachat et une annulation d'Actions de chaque classe dans des proportions égales, pourvu que les exigences de quorum et de majorité prévues à l'Article 11 sont remplies, en plus des exigences prévues par la loi applicable."

(b) l'article 6 aura désormais, dans sa version modifiée, la teneur suivante:

" Art. 6. Actions.

6.1 Registre

Les Actions sont nominatives et resteront nominatives.

Un registre des actionnaires est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'Actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces Actions, ainsi que la mention des Transferts (tel que défini ci-dessous) des Actions et les dates de ces Transferts. La propriété des Actions est établie par inscription dans ledit registre.

Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires peuvent être émis aux actionnaires et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux autres membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Dans le cas où une Action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle est appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-proprétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

6.2 Rachat

La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la loi.

6.3 Les Actions de Classe 1

(a) Les Actions de Classe 1 seront identiques en tous points.

(b) Chaque Action de Classe 1 donne droit à son détenteur à un vote en toutes matières pour lesquelles les actionnaires ont le droit de voter.

6.4 Les Actions de Classe 2

(a) Les Actions de Classe 2 seront identiques en tous points.

(b) Chaque Action de Classe 2 donne droit à son détenteur à un vote en toutes matières pour lesquelles les actionnaires ont le droit de voter.

6.5 Les Actions de Classe 3

(a) Les Actions de Classe 3 seront identiques en tous points.

(b) Chaque Action de Classe 3 donne droit à son détenteur à un vote en toutes matières pour lesquelles les actionnaires ont le droit de voter.

6.6 Les Actions de Classe 4

(a) Les Actions de Classe 4 seront identiques en tous points.

(b) Jusqu'au 30 septembre 2012, les Actions de Classe 4 ne confèrent pas de droit de vote, sauf dans les cas prévus dans la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915), auquel

cas les détenteurs d'Actions de Classe 4 auront droit à chaque assemblée des actionnaires auxquelles ils ont le droit de voter à un vote pour chaque Action de Classe 4. A partir du 1^{er} octobre 2012 les Actions de Classe 4 conféreront un droit de vote.

A partir du 1^{er} octobre 2012 chaque Action de Classe 4 confèrera à son détenteur un droit de vote sur tous les sujets sur lesquels les Actionnaires ont un droit de vote.

(c) Jusqu'au 30 septembre 2012, les détenteurs des Actions de Classe 4 ont droit à un dividende privilégié cumulatif et à un droit de référence en cas de remboursement aux apports faits à la Société en ce qui concerne les Actions de Classe 4 tel que ces droits sont déterminés et décrits aux Articles 23 et 24."

(d) l'article 11, paragraphe 4 aura désormais, dans sa version modifiée, la teneur suivante:

"Chaque Action de Classe 1, chaque Action de Classe 2 et chaque Action de Classe 3 donne droit à un vote. Jusqu'au 30 septembre 2012, les Actions de Classe 4 ne confèrent pas de droit de vote, sauf dans les cas prévus dans la Loi de 1915 et par l'Article 6.6 (b), auquel cas les détenteurs d'Actions de Classe 4 auront droit à chaque assemblée des actionnaires auxquelles ils ont le droit de voter à un vote pour chaque Action de Classe 4. A partir du 1^{er} octobre 2012 les Actions de Classe 4 conféreront un droit de vote. Lorsque plus d'une classe d'Actions ont le droit de voter à propos d'un point particulier ou à l'occasion d'une assemblée particulière, toutes les classes d'Actions voteront ensemble et, sauf disposition contraire dans la loi ou les Statuts, les détenteurs de classes différentes d'Actions n'auront pas le droit de voter de manière séparée."

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actions de la Société de sorte à enregistrer les changements ci-dessus et par le présent acte donne pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société de procéder individuellement sous sa seule signature et au nom de la Société l'émission de nouvelles actions de la Société dans le registre des actions de la Société et de signer desdits registres.

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 7 (Transfert des Actions) des Statuts afin d'y insérer une période d'incessibilité, de telle sorte qu'il aura désormais, dans sa version modifiée, la teneur suivante:

" **Art. 7. Transfert des Actions.** Nonobstant toute disposition contraire des Statuts, jusqu'au 1^{er} avril 2018, aucun détenteur d'Actions ne peut (i) pour quelque raison que ce soit, directement ou indirectement, de façon volontaire, que ce soit à titre onéreux ou à titre gratuit, et avec ou sans contrepartie, transférer la propriété, le titre ou tout droit (un Transfert) relatif à aucune de ses Actions ou (ii) constituer une charge, une interdiction, un gage, une approbation des actionnaires ou du conseil sur aucun transfert y relatif, un nantissement, une option, un droit de préemption, une exécution accessoire, une sûreté, un droit de rétention, un droit ou une créance sur aucune de ses Actions (une Sûreté) sans l'accord préalable écrit du Conseil d'Administration, accord qui ne peut être déraisonnablement refusé, et tout refus en raison de tout pacte d'actionnaire auquel la Société est partie étant réputé être raisonnable (le Gel).

Le Gel est subordonné à toutes options de vente, options d'achat, tous droits de co-cession et/ou droits de cession obligatoire contractuellement conclus avec les détenteurs d'Actions de Classe 1.

Les Transferts des Actions peuvent être effectués par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, une telle déclaration de Transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de Transfert d'Actions d'autres instruments de Transfert, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

Tout Transfert ou tentative de Transfert de toute Actions ou toute constitution ou tentative de constitution de toute Sûreté sur toute Action en violation du Gel sera nulle et sans effet, et la Société ne donnera pas d'effet à un tel Transfert ou une telle Sûreté, ou n'inscrira pas un tel Transfert ou une telle Sûreté dans son registre des actionnaires ou ne considèrera pas le bénéficiaire d'un tel Transfert comme le propriétaire des Actions cédées à quelque titre que ce soit."

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier les articles 23 (Affectation des bénéfices) et 24 (Dissolution et Liquidation) des Statuts afin de modifier les mécanismes de distribution qui y sont prévus, de telle sorte qu'ils auront désormais, dans leur version modifiée, la teneur suivante:

" **Art. 23. Affectation des bénéfices - Principes de distribution.**

23.1 Affectation des bénéfices

Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts et deviendra obligatoire à nouveau si la réserve légale descendra en dessous de ce seuil de 10% (dix pour cent).

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre dans les limites de la Loi de 1915 et sous réserve des termes de tous contrats qui peuvent

être conclus entre les actionnaires de temps à autre, étant entendu que jusqu'au 30 septembre 2012 les détenteurs d'Actions de Classe 4 auront le droit de recevoir, sur base proportionnelle entre eux, et avant et par préférence à toute distribution de dividende aux détenteurs d'autres classes d'Actions, un dividende annuel cumulatif équivalent à 1% (un pourcent) de la valeur nominale de ces Actions de Classe 4. Ensuite, mais seulement jusqu'au 30 septembre 2012, les détenteurs des Actions de Classe 3 auront le droit de recevoir, sur base proportionnelle entre eux, et avant et par préférence à toute distribution de dividende aux détenteurs d'autres classes d'Actions (sous réserve de ce qui est mentionné ci-dessus), un dividende annuel cumulatif équivalent à 1% (un pourcent) de la valeur nominale de ces Actions de Classe 3

Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas.

Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

23.2 Principes de Distribution

Lors de la survenance d'un Événement de Sortie, les produits résultant d'un tel Événement de Sortie seront distribués (par voie de dividende, ou lors de la liquidation de la Société, ou autrement) aux actionnaires de la Société, sous réserve des termes de tous contrats qui peuvent être conclus entre les actionnaires de temps à autre, conformément aux droits, préférences et priorités suivants (les Principes de Distribution):

(a) premièrement, les détenteurs des Actions de Classe 4 auront le droit de recevoir, sur base proportionnelle entre eux, et avant et par préférence aux détenteurs d'Actions des autres classes, un montant équivalent à tous les dividendes accrus mais non payés conformément à l'Article 23.1 à la date d'achèvement de l'Événement de Sortie; et

(b) deuxièmement, les détenteurs des Actions de Classe 3 auront le droit de recevoir, sur base proportionnelle entre eux, et avant et par préférence aux détenteurs d'Actions des autres classes, un montant équivalent à tous les dividendes accrus mais non payés conformément à l'Article 23.1 à la date d'achèvement de l'Événement de Sortie; et

(c) troisièmement, les détenteurs des Actions de Classe 3 et des Actions de Classe 4 auront le droit de recevoir, sur base proportionnelle entre eux, et avant et par préférence aux détenteurs d'Actions des autres classes, un montant équivalent à (i) le prix de souscription (incluant éventuellement la prime d'émission y relative) payé à tout moment pour ces Actions de Classe 3 et ces Actions de Classe 4, augmenté d'un montant équivalent à 8% (huit pourcent) du prix de souscription (incluant une prime, s'il y en a une) - net de temps à autre de tout dividende payé à cette époque - calculé sur base d'un taux annuel cumulatif capitalisé depuis la date d'émission des Actions de Classe 3 et des Actions de Classe 4 jusqu'à la date d'achèvement de l'Événement de Sortie, moins (ii) tout montant déjà accru ou payé comme dividende conformément aux Articles 23.2 (a) et (b); et

(d) enfin, après distribution aux détenteurs des Actions de Classe 3 et des Actions de Classe 4 conformément aux points (a) à (c) de cet Article 23.2, les détenteurs d'Actions de Classe 1 et les détenteurs d'Actions de Classe 2 auront droit à l'éventuel reste des produits résultant de l'Événement de Sortie, sur une base proportionnelle entre eux, étant entendu cependant que si la somme de la Distribution Totale excède le Seuil, 10% (dix pourcent) de la somme dépassant le Seuil ne sera pas distribué aux détenteurs d'Actions de Classe 1 mais sera affectée aux détenteurs d'Actions de Classe 2, sur une base proportionnelle entre eux.

Pour les besoins de cet Article 23.2:

Acquisition signifie tout événement lors duquel la propriété d'un actif, d'un droit ou d'un intérêt (en ce compris, en ce qui concerne une Entité personne morale, la prise de Contrôle de cette Entité), est acquise directement ou indirectement, par une Entité, et le verbe Acquérir doit être interprété dans le même sens.

Affilié signifie, lorsqu'utilisé par rapport à une Entité, toute autre Entité qui, directement ou indirectement Contrôle, ou est Contrôlée par cette première Entité ou toute autre Entité qui détient directement ou indirectement plus de 50% (cinquante pour cent) d'intérêt économique dans cette première Entité ou dans laquelle cette première Entité détient directement ou indirectement ou possède un droit contractuel d'acquérir plus de 50% (cinquante pourcent) d'intérêt économique. Tout fiduciaire ou propriétaire apparent détenant directement ou indirectement des sûretés principalement pour le bénéfice des employés de l'actionnaire de la Société ou de ses Affiliés sera réputé être un affilié de cet actionnaire.

Distributions Totales signifie, pour les détenteurs des Actions d'Investisseur, à tout moment, le montant total des produits que les détenteurs des Actions d'Investisseur auront reçu, au total, pour les Actions qu'ils détiennent.

Athena signifie Athena Private Equity S.A.

Investissement d'Athena signifie, à tout moment, le montant total investi par Athena en souscription, libération ou achat d'Actions.

Contrôle signifie, pour une Entité, la détention, individuellement ou conjointement avec une autre Entité, de plus de 50% (cinquante pourcent) des assortis d'un droit de vote émis par cette Entité et, dans tous les cas, le pouvoir directement ou indirectement de diriger ou administrer cette Entité, ou de nommer les organes de direction ou d'administration de cette Entité, ou une majorité des membres des organes précités s'ils décident collectivement, soit par la propriété de titres assortis d'un droit de vote, l'appartenance au conseil de gérance ou d'administration, par contrat ou autrement (dans ce contexte, une société en commandite (limited partnership) sera réputée être Contrôlée par son actionnaire commandité (general partner); et le verbe Contrôler doit être interprété dans le même sens.

Entité signifie toute personne, individu, personne morale, société, partenariat, accord de collaboration, fiducie, association, fondation, autre entité constituée ou personne de tout nature, ou un entité gouvernementale ou tout département, agence ou division politique d'une telle entité.

Ergon signifie Ergon Capital Partners II S.A.

Investissement d'Ergon signifie, à tout moment, le montant total investi par Ergon en souscription, libération ou achat d'Actions augmenté du montant de EUR 750,000 (sept cent cinquante mille euro).

Événement de Sortie signifie soit: (i) une OPI ou (ii) une Vente Commerciale ayant pour but le Transfert de substantiellement tous les actifs de la Société ou de sa filiale italienne directe à part entière (ou des activités de cette dernière).

Tiers Indépendant signifie une Entité qui, immédiatement avant la transaction envisagée, n'est pas bénéficiaire de plus de 5% (cinq pourcent) des titres d'une autre Entité sur une base intégralement diluée (un Détenteur à 5%), qui ne Contrôle pas, n'est pas Contrôlée par ou sous le Contrôle commun d'aucun Détenteur à 5%, et qui n'est pas l'épouse ou un descendant (par filiation ou adoption) d'un Détenteur à 5%, ou un fiduciaire pour le bénéfice d'un Détenteur à 5% et/ou d'une telle/de telles autre(s) Entité(s), étant entendu que cette définition n'inclut pas les actionnaires de la Société ni aucun de leurs Affiliés.

Montant Investi signifie, à tout moment, l'Investissement d'Ergon et/ou l'Investissement d'Athéna, selon le cas.

IRR Investisseurs signifie le taux cumulatif interne de retour sur investissement des détenteurs des Actions d'Investisseur (calculé comme mentionné ci-dessous), à n'importe quelle date, qui sera le taux d'escompte annuel capitalisé duquel résulte que les montants suivants ont une valeur nette actuelle égale à zéro: (i) les Distributions Totales de temps à autres sur une base cumulative jusqu'à cette date; moins (ii) le montant total des Montants Investis. Pour déterminer l'IRR Investisseurs, les principes suivant seront appliqués (a) les distributions seront réputées avoir été faites: (x) le 15^{ème} (quinzième) jour du mois au cours duquel elles sont faites si elles sont faites ce jour là ou tout jour précédent du mois; ou (y) le dernier jour du mois au cours duquel elles sont faites si faites le 16^{ème} (seizième) jour du mois ou tout jours suivant du même mois; et (b) toute les distributions seront basées sur le montant distribué avant déduction de toute impôt sur le revenu applicable aux détenteurs des Actions d'Investisseur; et (c) les taux de retour seront des taux annuels et tous les montants seront calculés en euro, sur une base annuelle capitalisée, et sur une base d'une année de 365 jours.

Actions d'Investisseur signifie les Actions détenues par Ergon et Athena (ou leurs Affiliés, successeurs ou cessionnaires).

OPI signifie l'offre publique initiale et la vente des Actions ou de titres de toute filiale de la Société selon un enregistrement effectif ou une cotation effective ou une qualification sur un marché primaire réglementé de valeurs mobilières conformément aux conditions applicables, ou une fusion et/ou scission, apport d'actif(s), transaction de recapitalisation par levier financier (en ce compris par voie d'un ou plusieurs véhicules nouvellement établis et Transfer pertinente et/ou apport d'actifs et/ou de titres et fusions subséquentes), et/ou toute autre réorganisation sociétariaire ayant les mêmes effets que les opérations précédentes.

Vente Commerciale signifie une vente de bonne foi aux conditions de marché, à une ou plusieurs Tiers Indépendants, ou à un groupe d'Entités qui sont des Tiers Indépendants, impliquant (i) une vente d'actifs ou de titres suite à laquelle ce Tiers Indépendant ou ces Tiers Indépendants Acquerront substantiellement tous les actifs de la Société ou de sa filiale italienne directe à part entière (ou les activités de cette dernière), sur une base consolidée en une seule transaction ou une série de transactions liées, ou (ii) une fusion ou consolidation ou toute autre réorganisation sociétariaire ou transaction (s) extraordinaire(s) ayant les mêmes effets que les opérations précédentes.

Seuil signifie un montant de Distributions Totales reçu par les détenteurs des Actions d'Investisseur équivalent au plus élevé de: (i) 2,25 (deux virgule vingt-cinq) fois le Montant Investi; et (ii) un IRR Investisseurs cumulatif, calculés à compter de la date à laquelle n'importe lesquelles des distributions sont reçues, équivalent à 20% (vingt pourcent).

Art. 24. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 11 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Après paiement de toutes les dettes de la Société:

(a) Jusqu'au 30 septembre 2012, en premier lieu et de manière prioritaire par rapport à tous les montants prévus à l'Article 23.2 (Principes de Distribution), les détenteurs d'Actions de Classe 4 auront le droit de recevoir un montant égal à la valeur nominale des ces Actions de Classe 4; et après, les détenteurs des Actions de Classe 3 auront le droit de recevoir un montant égal à la valeur nominale des ces Actions de Classe 3. Ensuite, les Actions de Classe 4 et les Actions de Classe 3 auront un droit de préférence conformément aux Principes de Distribution et enfin, les actifs restant de la Société seront distribués à tous les actionnaires conformément aux Principes de Distribution."

(b) A partir du 1^{er} octobre 2012, les Actions de classe 4 et les Actions de classe 3 auront un droit préférentiel comme énoncé dans les Principes de Distribution et pour finir les actifs résiduel de la Société seront distribués à tous les détenteurs de part conformément aux Principes de Distribution.

Neuvième résolution

- (1) L'Assemblée décide d'augmenter le nombre d'administrateurs de la Société à de six administrateurs.
- (2) L'Assemblée prends acte de la démission de Eric Vanderkerken en tant qu'administrateur de la Société, effective à compter de la fin de la présente réunion et donnent décharge à l'administrateur démissionnaire pour l'exercice de son mandat à compter de la fin de la présente réunion;
- (3) L'Assemblée décide de nommer les personnes désignées ci-dessous en tant que gérants additionnels de la Société, chacun ayant un pouvoir de signature A, effectif à compter de la fin de la présente réunion:
Serge Touati, né à Suresnes (France), le 11 mai 1972, demeurant 84B St John's Wood High Street, Londres NW8 7SH (Angleterre); et
- (4) L'Assemblée décide de nommer les personnes désignées ci-dessous en tant que gérants additionnels de la Société, chacun ayant un pouvoir de signature B, effectif à compter de la fin de la présente réunion:
(a) Giovanni Ponti, né à Varese (Italie), le 2 août 1960, demeurant 12 Airlie Gardens, Londres SW87AL (Angleterre); et
(b) Gaston Pierre Emile Schoux, né à Differdange (Luxembourg), le 24 février 1949, demeurant 27, rue de Goebange, L-8392 Nospelt (Luxembourg); et
(c) Filippo Comparetto, né à Vicari (Italie), le 12 avril 1973, demeurant 3, rue de Prettange, L-7396 Hunsdorf (Luxembourg);
- (5) L'Assemblée note que le mandat des membres du Conseil expireront après l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2013.
- (6) L'Assemblée note qu'en conséquence des résolutions ci-dessus le Conseil sera composé, à compter de la fin de la présente réunion, des six administrateurs suivants:
(1) Massimo Longoni; (A)
(2) Xavier Likin; (A)
(3) Serge Touati; (A)
(4) Giovanni Ponti; (B)
(5) Gaston Schoux; (B)
(6) Filippo Comparetto; (B)

Dixième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 13, paragraphe 3 (réunions du Conseil) des Statuts de façon à allonger les périodes de convocation requises pour la convocation aux réunions du Conseil, de telle sorte qu'il aura désormais, dans sa version modifiée, la teneur suivante:

"La convocation écrite à toute réunion du Conseil devra être donnée à tous les administrateurs au moins 5 (cinq) jours ouvrables avant la date de la réunion, sauf en cas d'urgence où la convocation écrite devra être donnée au moins 24 (vingt-quatre) heures à l'avance et la nature du cas d'urgence devra être exposée brièvement dans la convocation à la réunion du Conseil."

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à deux cent quatre-vingt dix mille (290.000,-) euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M. Longoni, A. Mazzoli, L. Arnoux et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 mars 2008, LAC/2008/9197. — Reçu deux cent quatre-vingt mille cinq cent trente et un euros quatre-vingt-quinze cents. Eur 0,5% = 280.531,95.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008056912/5770/821.

(080063263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Transports Cortenraedt, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9780 Wincrange, Maison 48.

R.C.S. Luxembourg B 133.590.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le sept mars.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

Ont comparu:

1.- Madame Valérie Caillaba, éducatrice spécialisée, née à Chênee (Belgique), le 11 septembre 1972, demeurant à B-6941 Tohogne, Entre deux Soyes, 10 (Belgique); et

2.- Monsieur Christophe Cortenraedt, transporteur, né à Hermalle-sous-Argenteau (Belgique), le 11 décembre 1972, demeurant à B-6941 Tohogne, Entre deux Soyes, 10 (Belgique).

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentaire:

Que la société à responsabilité limitée dénommée TRANSPORTS CORTENRAEDT avec siège social à L-9780 Wincrange, Maison, 48, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 octobre 2007, publié au Mémorial C numéro 2897 du 13 décembre 2007, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 133.590, ci-après nommée la "Société".

Que le capital social de la Société est fixé à DOUZE MILLE SIX CENTS EUROS (EUR 12.600,-), divisé en cent vingt-six (126) parts sociales de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

Que les comparants déclarent être seuls associés de la Société.

Que l'activité de la Société n'ayant pu débiter, ils déclarent expressément vouloir procéder à sa dissolution.

Que les associés, se désignent comme liquidateurs de la Société, qu'en cette qualité ils requièrent le notaire instrumentant d'acter qu'ils déclarent que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre ils déclarent que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, ils assument irrévocablement et solidairement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé.

Que l'actif restant est réparti entre les associés proportionnellement à leurs droits.

Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

Que décharge pleine et entière est donnée au gérant de la Société;

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcription, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signés avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Caillaba, Cortenraedt, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 mars 2008, LAC/2008/11444. — Reçu 12 €.-(douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 avril 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008055919/202/44.

(080061841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Wafra/Aref Opéra Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 112.860.

—
Il résulte de résolutions prises par le conseil de gérance de la Société, le 28 mars 2008 que:

- Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS B 67.895, est nommé réviseur d'entreprises avec effet au 12 décembre 2005 jusqu'à la prochaine assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 avril 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008055330/7959/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07425. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Webstar Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 82.942.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 25 mars 2008

1. Monsieur Eric MAGRINI, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

2. Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

3. Monsieur Bruno AROSIO, administrateur de sociétés, né à Voghera (Italie), le 29 mars 1957, demeurant à I-20122 Milan, (Italie), 2/A, Via della Signora, a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

4. Monsieur Bruno CERASUOLO, administrateur de société, né à Afragola (Italie), le 12 avril 1955, demeurant professionnellement à I-20129 Milan, (Italie), 42, Via Luigi Vanvitelli, a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

5. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S. à r. l., R.C.S. Luxembourg B 58 545 avec siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

6. La cooptation de Monsieur Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte a été ratifiée et il a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour WEBSTAR FINANCIAL S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008055930/29/35.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06575. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

LuxStyle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 102.583.

—
Assemblée Générale Extraordinaire du 14 novembre 2007

Ont comparu:

Monsieur HAMITOUCHE Nacim, administrateur de société, né le 23 avril 1980 à Bejaia, Algérie, demeurant au 28, boulevard de Provence, F-91200 Athis Mons (France),

représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris la résolution suivante:

Résolution

Transfert du siège social au 81, avenue Victor Hugo à L1750 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Signature
Associé

Référence de publication: 2008055765/1133/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04457. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Getronics PSF Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 15, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 113.486.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue le 29 décembre 2006

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue le 29 décembre 2006 que Bernard Geubelle, né à Namur (Belgique) le 31 mai 1960 et ayant son adresse professionnelle au 15, rue des Scillas, L-2529 Howald, a été nommé au poste de dirigeant de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2007 en remplacement de Daniel Velluet, démissionnaire, Bernard Geubelle portera le titre de "Head of Operations" et aura le pouvoir d'engager la Société dans le cadre de la gestion journalière avec la signature conjointe de Gilbert Meskens, dirigeant de la Société

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 10 octobre 2007

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 10 octobre 2007 que Daniel Demanet, né à Berchem-Sainte-Agathe (Belgique) le 16 janvier 1959 et ayant son adresse professionnelle au 15, rue des Scillas, L-2529 Howald, a été nommé administrateur de la Société avec effet au 10 octobre 2007 en remplacement de Anne-Mie Foucart, démissionnaire à compter du 1^{er} septembre 2007, pour un mandat prenant fin lors de la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la Société de l'année 2011.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue le 10 octobre 2007

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue le 10 octobre 2007 que:

(a) Daniel Demanet, né à Berchem-Sainte-Agathe (Belgique) le 16 janvier 1959 et ayant son adresse professionnelle au 15, rue des Scillas, L-2529 Howald, a été nommé au poste de dirigeant de la Société avec effet au 10 octobre 2007 en remplacement de Monsieur Gilbert Meskens. Daniel Demanet portera le titre de dirigeant de la Société; et

(b) Les dirigeants de la Société (à savoir, au 10 octobre 2007, Bernard Geubelle et Daniel Demanet auront individuellement le pouvoir d'engager la Société dans le cadre de la gestion journalière sous leur signature unique, sauf en ce qui concerne la représentation de la Société vis-à-vis des autorités de régulation du secteur financier, dans le cadre de laquelle ils devront agir conjointement.

POUR EXTRAIT ET PUBLICATION

Getronics PSF Luxembourg

Olivier van Cutsem

Secrétaire Général, Conseiller juridique - Juriste d'entreprise

Référence de publication: 2008056131/5499/34.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2008, réf. LSO-CM09104. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Arcelor Mittal Foundation, Fondation.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg G 178.

Changement dans la composition du Conseil des Gouverneurs

Suite au départ de Monsieur Roland Junck, Membre de la Direction Générale d'ArcelorMittal, avec effet au 31 juillet 2007, ce dernier ne fait plus partie du Conseil des Gouverneurs d'Arcelor Mittal Foundation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2008.
 Pour Arcelor Mittal Foundation
 Joseph Kinsch
 Le Président

Référence de publication: 2008055772/571/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03077. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

**DS Natura S. à r. l., Société à responsabilité limitée,
 (anc. DS Turkey 2 S.à r.l.).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
 R.C.S. Luxembourg B 123.242.

In the year two thousand and eight, on the fifteenth of April.

Before Maître Christine DOERNER, notary residing in Bettembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

1. BOSPHORUS CAPITAL PARTNERS LIMITED, with registered address at 1, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey, GY1 4HP, registered on the records of the Island of Guernsey on the 3rd November, 2006, under number 4576,

Represented by Mr Geoffrey HUPKENS, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey, on 14th April 2008;

Which power of attorney, after being signed *in varietur* by the proxy and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to enact the following:

- That the present private limited liability company "DS TURKEY 2 S. à r. l.", with registered office at L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, registered with the Commercial and Companies Register in Luxembourg, section B number 123.242, has been incorporated by deed dated November 23rd, 2006 and enacted by Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), as published in the 'Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations' dated March 6th, 2007 under number 310, hereafter the 'Company'.

- That the share capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euros (25.- EUR) each.

- That the appearing party is the current partner of the Company, representing 100% of the share capital.

- That the appearing party fixed the agenda as follows:

Agenda:

1. Change of the Company's name into "DS NATURA S. à r. l."
2. Amendment of Article 4 of the Articles of Association.
3. Miscellaneous.

First resolution

It has been resolved to change the Company's name into "DS NATURA S. à r. l." with effect as of today's date.

Second resolution

Further to the above resolution, it has been resolved to amend article 4 of the Articles of Association as follows:

" **Art. 4.** The Company will have the name "DS NATURA S. à r. l."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately seven hundred twenty euro (720.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing party, the said party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le quinze avril.

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

A COMPARU:

1. BOSPHORUS CAPITAL PARTNERS LIMITED, ayant son siège social à 1 Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey, GY1 4HP, immatriculée au Registre de Guernsey sous le numéro 4576,

Représentée par Monsieur Geoffrey HUPKENS, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée à Guernsey, le 14 avril 2008.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée «DS TURKEY 2 S. à r. l.», ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 123.242, a été constituée suivant acte reçu en date du 23 novembre 2006 par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Mersch, tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 6 mars 2007 sous le numéro 310, ci-après la 'Société'.

- Que le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la Société, représentant 100% du capital.

- Que la comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la Société en "DS NATURA S. à r. l."
2. Modification de l'article 4 des statuts.
3. Divers.

Première résolution

Il a été décidé de changer la dénomination de la Société en "DS NATURA S. à r. l." avec effet à la date de ce jour.

Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, il a été décidé de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

" **Art. 4.** La Société prend la dénomination de "DS NATURA S. à r. l."

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de sept cent vingt euro (720,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Hupkens, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette, le 17 avril 2008. Relation: EAC/2008/5146. — Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 23 avril 2008.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2008056439/209/91.

(080062662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Ronndriesch 123 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 84.107.

Il résulte d'une lettre datée du 18 février 2008 et adressée aux actionnaires de la société que Monsieur François Winandy, demeurant à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, démissionne avec effet immédiat de son poste d'administrateur au sein du Conseil d'Administration de la société anonyme Ronndriesch 123 S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à.r.l., Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008055776/7262/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07398. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Muse Consulting S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 7, rue Jean Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 115.616.

L'an deux mil huit, le premier avril.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- Monsieur Mike Sergonne, employé privé, né à Pétange le 21 mai 1974, avec adresse professionnelle au 7, rue Jean Fischbach, Z.A. Am Bann, L-3372 Leudelange, et

2.- Monsieur Raoul Mulheims, employé privé, né à Luxembourg le 10 octobre 1976, avec adresse professionnelle au 7, rue Jean Fischbach, Z.A. Am Bann, L - 3372 Leudelange.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée "MUSE Consulting, S.à.r.l.", avec siège social à L-7333 Steinsel, 50, rue des Près, RCS Luxembourg B numéro 115.616 constituée suivant acte reçu par le notaire Martine SCHAEFFER alors de résidence à Remich, en date du 13 avril 2006, acte publié dans le Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations du 27 juin 2006 numéro 1234.

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société du L-7333 Steinsel, 50, rue des Près, au 7, rue Jean Fischbach, Z.A. Am Bann, L-3372 Leudelange.

Deuxième résolution

Les associés décident d'adapter en conséquence la première phrase de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. première phrase.** Le siège de la Société est établi dans la commune de Leudelange, Grand-Duché de Luxembourg.»

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents Euro (EUR 900,-).

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Sergonne, Mulheims, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 14 avril 2008, LAC/2008/ 15114. - Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 avril 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008055986/202/38.

(080061989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Parwa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 79.614.

Il résulte d'une lettre datée du 18 février 2008 et adressée aux actionnaires de la société que Monsieur François Winandy, demeurant à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, démissionne avec effet immédiat de son poste d'administrateur au sein du Conseil d'Administration de la société anonyme Parwa S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à.r.l. Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008055778/7262/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07401. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Dematrans S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8826 Perlé, 5, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 82.835.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le sept décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur André DECOUX, indépendant, demeurant à B-5020 Suarlée (Namur - Belgique), 22, rue de Morialmé.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée DEMATRANS S.à R.L., ayant son siège social à L-8826 Perlé, 5, rue de l'Eglise, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 82.835, a été constituée suivant acte reçu le 22 juin 2001, publié au Mémorial C de 2002, page 110.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "DEMATRANS S.à R.L.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 49.600,- (quarante-neuf mille six cents Euros), représentés par 2.000 (deux mille) parts sociales de EUR 24,80 (vingt-quatre Euros et quatre-vingts cents) chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que le comparant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "DEMATRANS S.à R.L."

IV.- Que le comparant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que le comparant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au domicile du comparant.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. DECOUX, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 décembre 2007. Relation: LAC/2007/40244. - Reçu douze euros (12. - €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 DECEMBRE 2007.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008056515/211/38.

(080063068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Edelvys Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 83.791.

—
Il résulte de l'assemblée générale ordinaire en date du 20.06.2006 que:

- Les mandats des administrateurs sont prorogés pour une durée de six ans et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012 à savoir:

* Madame Danielle Wenzel, administrateur, demeurant professionnellement à 41, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg;

* Monsieur Thierry Hellers, administrateur, demeurant professionnellement à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg;

* Monsieur Gernot Kos, administrateur, demeurant professionnellement à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg;
- la Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, S.à r.l., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrite au RCSL sous le numéro B 121.917 est nommée nouveau commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Robert Becker démissionnaire. Le mandat du nouveau commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associates, Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008055781/7262/24.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07404. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Davi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 88.280.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue en date du 15 avril 2008 que:

1) le siège social a été transféré à L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

2) les organes sociaux ont été entièrement recomposés et ont été nommés:

a) administrateurs

- Madame Josiane WEBER, employée privée, née à Thionville (France), le 23 octobre 1957, avec adresse professionnelle à L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon

- Monsieur Frédéric DEFLORENNE, expert comptable, né à Charleroi (Belgique), le 10 octobre 1973, avec adresse professionnelle à L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon

- B&H INTERNATIONAL CONSULTING S.à.r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1450 Luxembourg, 21, côte d'Eich, R.C.S. B 118.677, dont le représentant permanent est Monsieur Frédéric DEFLORENNE, pré-qualifié

en remplacement de Madame Gabriele Schneider et de Messieurs Lou Huby et Nicolas Schaeffer.

b) commissaire aux comptes

- FIDUCIAIRE DEFLORENNE & ASSOCIES S.à.r.l., société établie et ayant son siège social à L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon, R.C.S. B 111.495, en remplacement de Monsieur Pierre Schmit

pour une période de cinq années expirant à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2013.

Luxembourg, le 15 avril 2008.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2008056078/535/30.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07234. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Les Editions Saphir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2316 Luxembourg, 134, boulevard du Général Patton.

R.C.S. Luxembourg B 9.911.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 10 mars 2008

Acceptation de la démission de la FN-SERVICES S.à r.l., avec siège social 144, route de Stavelot, L-9991 Weiswampach en tant que commissaire aux comptes, avec effet au 31 décembre 2006.

Nomination de la Fiduciaire Générale du Nord S.A., 3, place Guillaume, L-9237 Diekirch, en tant que commissaire, avec effet au 1^{er} janvier 2007. Le mandat de commissaire prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale Ordinaire de l'an 2012.

Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2008055790/591/17.

Enregistré à Diekirch, le 18 avril 2008, réf. DSO-CP00117. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080061029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

TrefilARBED Greenhouse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7769 Bissen, route de Finsterthal.

R.C.S. Luxembourg B 16.901.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008055383/571/2.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03129. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Aqua Planning S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8506 Redange-sur-Attert, rue de Niederpallen.

R.C.S. Luxembourg B 94.575.

L'an deux mille huit, le quatorze avril.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «AQUA PLANNING S.A.», ayant son siège social à L-8506 Redange-sur-Attert, rue de Niederpallen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B numéro 94.575, constituée suivant acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Rambrouch, en date du 20 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 75 du 1^{er} février 2001 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 7 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 926 du 11 mai 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick TRULLEMANS, demeurant à B-6983 La Roche-en-Ardenne (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Georges EISCHEN, demeurant à L-1145 Luxembourg, 143, rue des Aubépines.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'exercice social.
2. Modification subséquente de l'article 12 des statuts suite à la précédente résolution. L'article 12 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.»
3. Modification de la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle.
4. Modification subséquente de l'article 16 des statuts suite à la précédente résolution. L'article 16 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier vendredi du mois de février à 15 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»
5. Autorisation donnée à la société d'acquiescer ses propres actions conformément à l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et fixation des modalités d'acquisition.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'exercice social pour le faire commencer le premier janvier et se terminer le trente-et-un décembre. Pour l'exercice 2008, l'année sociale se terminera le 31 décembre 2008 au lieu de se terminer le 30 juin 2008.

Deuxième résolution

L'assemblée décide suite à la précédente résolution de modifier l'article 12 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle pour la fixer le dernier vendredi du mois de février à 15 heures.

Quatrième résolution

L'assemblée décide suite à la précédente résolution de modifier l'article 16 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art 16.** L'assemblée générale annuelle se tiendra le dernier vendredi du mois de février à 15 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'autoriser la société d'acquérir ses propres actions conformément à l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. Cette autorisation porte sur les 210 actions suivantes appartenant à Monsieur Alexandre LALOT, né à Anderlecht (Belgique) le 19 juin 1973, demeurant à B-6880 Cugnon (Belgique), 35, rue de la Forteresse:

- titre représentatif de 60 actions, portant le numéro 4, actions 301 à 360,
- titre représentatif de 50 actions portant le numéro 13, actions 1001 à 1050,
- titre représentatif de 50 actions portant le numéro 17, actions 1101 à 1150,
- titre représentatif de 20 actions portant le numéro 30, actions 1651 à 1670,
- titre représentatif de 20 actions portant le numéro 31, actions 1671 à 1690,
- titre représentatif de 10 actions portant le numéro 32, actions 1691 à 1700.

Cette autorisation est accordée pour un délai de dix-huit mois à compter de ce jour. Les actions seront acquises au prix de l'euro symbolique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, qualités et demeures ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. TRULLEMANS, G. EISCHEN, I. JOVANOVIC, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 16 avril 2008, MER/2008/679. — Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 avril 2008.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2008055985/243/89.

(080061952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

ChemCore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 57.934.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055803/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06898. - Reçu 62,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Adco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 100.974.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055808/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07213. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Astaldi Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 85.766.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 17 avril 2008

Résolution

L'assemblée ratifie la cooptation de M. Seiji Amino, décidé par le conseil d'administration lors de sa réunion du 17 mars 2008.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Francesco Moglia, employé privé, né le 27 mai 1968 à Rome (Italie), demeurant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, président et administrateur;

Paolo Citterio, dirigeant d'entreprise, né le 28 janvier 1960 à Milan (Italie) demeurant au 66 via G.V. Bona à I-00156 Rome (Italie), administrateur;

Seiji Amino, employé privé, né le 1^{er} juin 1963 à Kobe (Japon), demeurant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes:

Ernst & Young, 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour extrait conforme
Société Européenne de Banque, Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008056280/24/28.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07700. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Good Media Investment Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.350.700,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 114.048.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055813/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07242. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Media Investment Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 357.925,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 113.819.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055814/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07243. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Primesphere S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1508 Howald, 4, rue Joseph Felten.

R.C.S. Luxembourg B 45.756.

EXTRAIT

Au cours d'une assemblée générale extraordinaire en date du 21 mars 2008, les associés de PRIMESPHERE S.A. ont constaté la démission de MM. Thierry PIOLATTO et Roland HABER, ont voté la révocation de M. Marius PINDRA et ont décidé de nommer provisoirement MM. Daniel BRAUN, Christoph GALLEAN, Patrick WAMPACH et George HERBACH, comme administrateurs, avec effet le 21 mars 2008, ce jusqu'à une assemblée qui se tiendra au cours de l'année 2008.

En conséquence de quoi, le Conseil d'administration est, à partir du 21 mars 2008, composé comme il suit:

George HERBACH, Président Directeur Général, né le 19 décembre 1952 à Rotterdam, Pays-Bas, résidant professionnellement au 3-25, Gooise Poort Gooimer, 1411 DC Naarden, Pays-Bas, administrateur;

Daniel BRAUN, Directeur Financier, né le 1^{er} novembre 1951 à Lima, Pérou, résidant professionnellement au 15, chemin de l'Ochettaz, 1025 St Sulpice, Suisse, administrateur;

Patrick WAMPACH, Ingénieur civil informatique, né le 1^{er} mai 1956 à Luxembourg, Luxembourg, résidant professionnellement au 4, rue Jos. Felten, L-1508, Howald, administrateur;

Christoph GALLEAN, né le 11 août 1966, à Bourges, France, Directeur de société, résidant au 1, rue du Général Leclerc, 78110 Le Vesinet, France, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PRIMESPHERE S.A.
BONN SCHMITT STEICHEN
Signature

Référence de publication: 2008056538/275/28.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00662. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

CPI Capital Partners Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.948.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/04/2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008055818/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06235. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Deltrade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 109.920.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Peter VANSANT, juriste, né à Turnhout (Belgique), le 20 janvier 1965, avec adresse professionnelle au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations.

1.- Qu'il est le seul et unique associé de la société "DELTRADE S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 109 920, constituée suivant acte notarié dressé par le ministère du notaire soussigné à la date du 04 août 2005, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1340 du 07 décembre 2005 et page 64 300.

Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis son acte de constitution.

2.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "DELTRADE S.à r.l.", prédésignée, s'élève actuellement à CINQUANTE MILLE EUROS (50'000.- EUR) représenté par mille (1'000) parts sociales d'une valeur nominale de CINQUANTE EUROS (50.- EUR) chacune, intégralement libérées et toutes détenues encore par le comparant Monsieur Peter VANSANT, prénommé.

3.- Qu'en tant qu'associé unique, il déclare dissoudre ladite société avec effet immédiat.

4.- Qu'il déclare en outre que tout le passif de la société "DELTRADE S.à r.l." a été réglé, et qu'il se trouve investi de tout l'actif de la même société, de façon à ce que la liquidation de cette dernière peut être considérée comme étant terminée, sous réserve du fait qu'il sera personnellement tenu de tout passif ainsi que de tout autre engagement actuellement inconnu de la société "DELTRADE S.à r.l."

5.- Que décharge pleine et entière lui est accordée, en tant que seul et unique gérant de la société présentement dissoute, pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

6.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. VANSANT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 avril 2008, Relation: EAC/2008/5418. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 avril. 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008055911/239/40.

(080061829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

CPI Capital Partners Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 103.927.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/04/2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008055819/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06233. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

CPI Gulbinai S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.322.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/04/2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008055827/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06274. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

CI CEL I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.526.

Extrait des décisions prises par l'associée en date du 14 avril 2008

1. La société GxC INC. a démissionné de son mandat de gérant A.
2. La société Sherwood Financial Services Ltd. a démissionné de son mandat de gérant A.
3. Monsieur Peter P. D'ANGELO, administrateur de sociétés, né à New-York (Etats-Unis d'Amérique), le 15 février 1947, demeurant à NY 10022 New-York (Etats-Unis d'Amérique), 500, Park Avenue, a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.
4. Monsieur Maxwell Lowry Henry QUIN, administrateur de sociétés, né à Belfast (Irlande), le 27 avril 1944, demeurant à HM 10 Hamilton (Les Bermudes), 52, Reid Street, a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.
5. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Veillez noter qu'en date du 6 novembre 2007, l'associée unique, la société anonyme GENERAL CAPITAL S.A., a changé de dénomination en CI CEL S.A.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CI CEL I S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008055933/29/26.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07898. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Andmar s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1831 Luxembourg, 107, rue de la Tour Jacob.

R.C.S. Luxembourg B 42.725.

Les comptes annuels (version abrégée) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008055844/520/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07881. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Guy Loscheider s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9016 Ettelbruck, 1, rue de l'Ecole Agricole.

R.C.S. Luxembourg B 98.367.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 25/04/2008.

Pour la société

COFINOR S.A.

50, Esplanade - L-9227 Diekirch, B.P. 126, L-9202 Diekirch

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2008055854/2602/17.

Enregistré à Diekirch, le 22 avril 2008, réf. DSO-CP00138. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080061933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

LKLC S.C.I., Société Civile.

Siège social: L-9132 Schieren, 3, Neie Wee.

R.C.S. Luxembourg E 3.117.

Procès-verbal de la réunion des associés du 17 mars 2008

Présents: LKLC SCI

Représentée par: M. LATIC Edin

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social

Après présentation et acceptation de l'ordre du jour tel que proposé, les Associés prennent la résolution unique suivante à l'unanimité:

Résolution unique

Les associés décident de transférer le siège social du no. 3, rue Neuve, L-9262 Diekirch au no.3, Neie Wee, L-9132 SCHIEREN avec effet immédiat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucun autre point n'étant soulevé, le présent procès-verbal est arrêté et approuvé après lecture par les Associés présents.

Signé à Luxembourg, le 17 mars 2008.

LKLC SCI

Signature

Référence de publication: 2008055848/808/24.

Enregistré à Diekirch, le 16 avril 2008, réf. DSO-CP00094. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080061709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Mozina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, Maison 47.

R.C.S. Luxembourg B 103.948.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 25/04/2008.

Pour la société

COFINOR S.A.

50, Esplanade - L-9227 Diekirch, B.P. 126, L-9202 Diekirch

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2008055859/2602/17.

Enregistré à Diekirch, le 22 avril 2008, réf. DSO-CP00136. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080061939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Global distribution Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9689 Tarchamps, 18, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 94.745.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

GLOBAL DISTRIBUTION LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008055861/557/14.

Enregistré à Diekirch, le 22 avril 2008, réf. DSO-CP00129. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080061975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Starobject S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 56, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 78.463.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008055878/3707/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07079. - Reçu 119,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.
